

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ETABLIS CONFORMEMENT AUX NORMES INTERNATIONALES IFRS

ENNAKL AUTOMOBILES

Siège social : Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis

La société ENNAKL AUTOMOBILES, publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2022 établis conformément aux Normes Internationales IFRS, tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 25 Avril 2023. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes : Mr Mohamed Lassaad BORJI (MTBF) et Mr Salah MEZIOU (Expert Partners).

Groupe ENNAKL Automobiles
Etat de la situation financière consolidée
(Montants exprimés en dinars)

		<i>Note</i>	<i>31 décembre 2022</i>	<i>31 décembre 2021</i>
<u>Actifs</u>				
Immobilisations incorporelles	A1		1 717 565	1 465 168
Immobilisations corporelles	A1		66 397 151	65 674 481
Immeubles de placement	A2		7 058 445	7 071 689
Droits d'utilisation	A1		909 897	821 285
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG	A3		63 049 987	63 095 836
Actifs financiers au coût amorti	A4		2 055 330	2 450 493
Participations non consolidées	A5		0	0
Actifs d'impôt différé	P4		2 635 725	2 311 872
<u>Actifs non courants</u>			143 824 100	142 890 824
Stocks	A6		177 510 324	94 691 496
Créances clients	A7		137 707 019	78 981 502
Actifs financiers au coût amorti (CT)	A4		407 615	749 000
Autres actifs courants	A8		18 355 773	8 083 106
Liquidités et équivalents de liquidités	A9		17 503 836	19 959 755
<u>Actifs courants</u>			351 484 567	202 464 858
<u>Total des actifs</u>			495 308 667	345 355 682

Groupe ENNAKL Automobiles
Etat de la situation financière consolidée
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>31 décembre 2022</i>	<i>31 décembre 2021</i>
<u>Capitaux propres</u>			
Capital social		30 000 000	30 000 000
Réserves consolidées		136 014 040	117 852 225
Résultat consolidé		37 368 240	31 834 107
Total des capitaux propres consolidés	C1	203 382 280	179 686 332
Part des minoritaires dans les capitaux propres		1 893	1 634
Part des minoritaires dans le résultat		843	526
Total des intérêts minoritaires	C1	2 736	2 159
<u>Passifs</u>			
Emprunts	P1	3 407 526	4 251 780
Obligations locatives	P1	1 045 724	952 887
Provisions pour indemnité de départ à la retraite	P2	333 965	349 991
Provisions pour risques et charges	P3	7 580 492	8 049 545
Autres passifs non courants		773 865	-
Passifs non courants		13 141 572	13 604 202
Dettes fournisseurs	P5	191 615 266	111 524 197
Passif d'impôt courant	P4	9 445 892	329 890
Autres passifs courants	P6	11 125 149	7 585 340
Emprunts et dettes financières	P1	64 215 004	31 056 341
Provisions pour indemnité de départ à la retraite (CT)	P2	18 478	19 277
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	P7	2 362 291	1 547 943
Passifs courants		278 782 079	152 062 988
Total passifs		291 923 651	165 667 191
Total des capitaux propres et passifs		495 308 667	345 355 682

Groupe ENNAKL Automobiles
Etat de résultat net et des autres éléments du résultat global consolidé
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>31 décembre 2022</i>	<i>31 décembre 2021*</i>
Produits issus des contrats avec les clients	R-1	568 542 801	538 114 892
Coûts des ventes	R-2	(447 599 097)	(446 032 620)
Marge brute		120 943 704	92 082 273
Frais de commercialisation et de distribution	R-3	(21 438 094)	(17 238 949)
Charges administratives	R-4	(38 828 096)	(32 791 889)
Autres produits	R-5	2 783 163	8 172 122
Autres charges	R-6	(5 437 542)	(7 439 484)
Résultat opérationnel		58 023 135	42 784 072
Produits financiers	R-7	4 169 236	5 368 241
Charges financières	R-8	(4 967 278)	(3 088 927)
Résultat financier net		(798 042)	2 279 314
Résultat avant impôt		57 225 092	45 063 386
Charge d'impôt sur le résultat	P-4	(19 856 009)	(13 228 754)
Résultat après impôt des activités poursuivies		37 369 083	31 834 632
Résultat net de l'exercice		37 369 083	31 834 632
Résultat consolidé de la période		37 368 240	31 834 107
Part des minoritaires dans le résultat de la période		843	526
<i>Résultat consolidé de base par action</i>		<i>1,246</i>	<i>1,061</i>
<i>Résultat consolidé dilué par action</i>		<i>1,246</i>	<i>1,061</i>
Autres éléments du résultat global			
Instrument de capitaux propres à la JV par le biais des AERG	C-1	7 349 205	6 105 340
Ecart actuariel (AERG)	P-2	54 983	504 278
Impôts sur les AERG	P-4	(1 561 325)	(2 387 599)
Autres éléments du résultat global de la période, nets d'impôts		5 842 863	4 222 018
Autres éléments du résultat global de la période consolidé, nets d'impôts		5 842 861	4 222 018
Part des minoritaires dans les autres éléments du résultat global de la période, nets d'impôts		2	-
Résultat global de la période		43 211 946	36 056 651
Résultat global de la période consolidé		43 211 101	36 056 125
Part des minoritaires dans le résultat global de la période		845	526
<i>Résultat global consolidé de base par action</i>		<i>1,440</i>	<i>1,202</i>
<i>Résultat global consolidé dilué par action</i>		<i>1,440</i>	<i>1,202</i>

***Retraité en proforma à des fins de comparabilité**

Groupe ENNAKL Automobiles
Etat des autres éléments du résultat global consolidé
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Notes</i>	<i>31 décembre 2022</i>	<i>31 décembre 2021</i>
Résultat net de l'exercice		37 369 083	31 834 632
Autres éléments du résultat global			
Instrument de capitaux propres à la JV par le biais des AERG	C-1	7 349 205	6 105 340
Ecart actuariel (AERG)	P-2	54 983	504 278
Impôts sur les AERG	P-4	(1 561 325)	(2 387 599)
Autres éléments du résultat global de la période, nets d'impôts		5 842 863	4 222 018
Autres éléments du résultat global de la période consolidé, nets d'impôts		5 842 861	4 222 018
Part des minoritaires dans les autres éléments du résultat global de la période, nets d'impôts		2	-
Résultat global de la période		43 211 946	36 056 651
Résultat global de la période consolidé		43 211 101	5 340 667
Part des minoritaires dans le résultat global de la période		845	526
<i>Résultat global consolidé de base par action</i>		<i>1,440</i>	<i>0,178</i>
<i>Résultat global consolidé dilué par action</i>		<i>1,440</i>	<i>0,178</i>

Groupe ENNAKL Automobiles
Etat des flux de trésorerie consolidé
(Montants exprimés en dinars)

	2022	2021
<u>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</u>		
Résultat avant impôts	57 225 092	45 063 386
<u>Ajustements pour :</u>		
Amortissements et Provisions nettes	11 000 540	2 578 724
Indemnité de départ à la retraite	38 159	113 523
Plus ou moins-value sur instruments de couverture	814 348	179 970
Plus ou moins-value sur les actifs financiers par le biais des AERG	163 019	-
Plus ou moins-value sur cession d'immobilisations corporelles	(989 079)	327 539
Variation de l'écart de conversion	-	(120 428)
Charges d'impôts	(19 856 009)	(13 228 754)
Variation des impôts différés	(1 885 176)	(340 701)
Variation des impôts courants	9 116 002	(3 628 785)
Variation autres passifs non courants	773 865	-
<u>Variation du BFR :</u>		
Variation des stocks	(82 419 441)	(10 584 720)
Variation des créances clients	(60 754 766)	15 454 375
Variation des autres actifs courants	(12 537 668)	(3 139 464)
Variation des dettes fournisseurs	79 876 540	(36 752 863)
Variation des autres passifs courants	3 539 809	555 218
Variation de l'obligation locative	92 837	(171 539)
<u>Total des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</u>	(15 801 927)	(3 694 518)
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>		
Décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations	(9 192 375)	(7 955 531)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations	1 779 499	580 648
Décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations financières	662 689	-
Encaissements provenant des subventions	50 000	-
Encaissements provenant des actifs financiers	7 232 034	6 106 442
<u>Total des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>	531 847	(1 268 441)
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>		
Décaissements suite à la distribution de dividendes	(19 500 250)	(19 500 250)
Encaissements sur emprunt et billets à ordre	33 976 585	-
Décaissements sur emprunt et billets à ordre	(26 351 343)	(16 824 188)
Encaissements /décaissements sur crédit de gestion à court terme	24 689 167	24 593 028
<u>Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>	12 814 160	(11 731 410)
Variations de la trésorerie	(2 455 919)	(16 694 369)
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période	19 959 755	36 654 124
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période	17 503 836	19 959 755

TABLEAU DE MOUVEMENT DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

Désignations	Note	Capital social	Réserves	Ecart de conversion	Autres éléments du résultat global	Résultat de l'exercice	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
31/12/2020		30 000 000	120 357 622	445 882	(1 645 501)	14 083 691	1 881	163 243 576
Affectation résultat de l'exercice 2020		-	14 083 691	-	-	(14 083 691)	-	-
Variation des Autres éléments du résultat Global		-	-	-	4 222 018	-	4	4 222 022
Variation de l'écart de conversion		-	-	(111 488)	-	-	(2)	(111 490)
Distribution de dividendes		-	(19 500 000)	-	-	-	(250)	(19 500 250)
Résultat de la période		-	-	-	-	31 834 107	526	31 834 632
31/12/2021		30 000 000	114 941 314	334 394	2 576 518	31 834 107	2 159	179 688 491
Affectation résultat de l'exercice 2021		-	31 834 107	-	-	(31 834 107)	-	-
Variation des Autres éléments du résultat Global	C1	-	-	-	5 842 861	-	2	5 842 863
Variation de l'écart de conversion		-	334 394	(334 394)	-	-	-	-
Distribution de dividendes		-	(19 500 000)	-	-	-	(250)	(19 500 250)
Subvention d'investissement reçue par la filiale CAR Gros		-	49 998	-	-	-	2	50 000
Impact de la déconsolidation de la filiale AF CAR		-	(65 152)	-	-	-	(20)	(65 172)
Résultat de la période		-	-	-	-	37 368 240	843	37 369 083
31/12/2022		30 000 000	127 594 661	-	8 419 379	37 368 240	2 736	203 385 016

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1. Présentation générale du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES »

1.1. Présentation du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES »

Le Groupe « **ENNAKL AUTOMOBILES** » est constitué d'une société mère « **ENNAKL AUTOMOBILES** », et des filiales « **CAR GROS** », « **AFCAR** » et « **STLV** ».

Il s'agit d'un groupe de droit tunisien opérant dans le secteur de la concession automobile, régi par les dispositions du Code des Sociétés Commerciales tel que promulgué par la loi N° 2001-117 du 06 Décembre 2001 et modifié par les textes subséquents.

En 2016, le Groupe « **ENNAKL AUTOMOBILES** » a souscrit au capital d'une nouvelle filiale « **AF CAR** » à la constitution sise en Côte d'Ivoire. Les participations directes de la société « **ENNAKL AUTOMOBILES** » et de la société « **CAR GROS** » représentent respectivement 90 % et 10 % du capital, libéré du quart à la souscription, fin septembre 2016. Les trois quarts restants ont été libérés en 2018.

En 2022, le conseil d'administration de la société mère « **ENNAKL AUTOMOBILES** » a décidé d'entamer les procédures administratives et juridiques pour la dissolution et la liquidation de la filiale AFCAR. De ce fait, la société AFCAR a été exclue du périmètre de consolidation du groupe « **ENNAKL AUTOMOBILES S.A** » au 31/12/2022 (Déconsolidation).

En 2017, le groupe « **ENNAKL AUTOMOBILES** » a souscrit au capital d'une nouvelle filiale de droit tunisien « **STLV** » à la constitution spécialisée dans la location de véhicules sous le label « **HERTZ** » avec un taux de participation de 99,988 %.

Présentation de la société mère « ENNAKL AUTOMOBILES » et de ses filiales

La société « **ENNAKL AUTOMOBILES** » est une société anonyme créée le 06 Février 1965 par un groupement d'entreprises publiques avec un capital de 100 000 Dinars. Elle a été privatisée au courant de l'année 2007. En 2010 elle a été introduite en bourse pour une portion de 40 % de son capital. Elle est cotée sur deux bourses différentes à savoir la Bourse des Valeur Mobilières de Tunis à hauteur de 30 % du capital et la Bourse de Casablanca à hauteur de 10 % du capital.

L'objet principal de la société ENNAKL AUTOMOBILES est la commercialisation du matériel de transport, des pièces de rechange en détail, le service après-vente et tout ce qui se rapporte à ce domaine.

La filiale **CAR GROS** est spécialisée dans la commercialisation de pièces de rechange en gros.

La filiale **STLV** est quant à elle spécialisée dans la location de véhicules sous le label **HERTZ**.

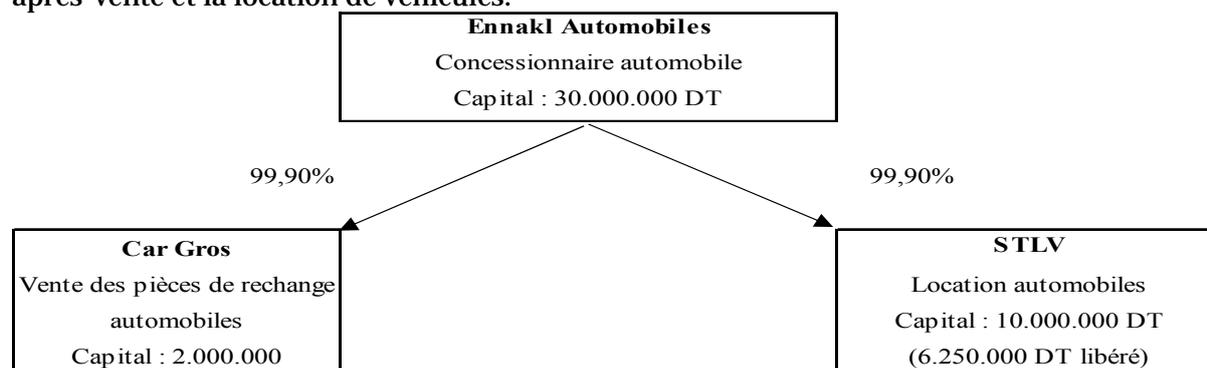
La société « **ENNAKL AUTOMOBILES** » est l'importateur et le distributeur officiel en Tunisie des véhicules neufs des marques : VOLKSWAGEN, VOLKSWAGEN Utilitaires, AUDI, PORSCHE, SEAT, SKODA, et CUPRA. Il est le deuxième importateur et distributeur de Renault Trucks sur le territoire Tunisien.

La société est détenue principalement par les groupes PGI et PGH. Le groupe PGI représente le bloc d'actionnaires majoritaire dans la société.

Activité du Groupe

Le groupe « **ENNAKL AUTOMOBILES** », a pour objet, l'importation et la commercialisation en détail des véhicules VOLKSWAGEN, AUDI, PORSCHE, SEAT,

SKODA, Renault TRUCKS et CUPRA, des pièces de rechange desdites marques, le service après-vente et la location de véhicules.



1.2. Périmètre de consolidation du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES »

Le périmètre de consolidation au 31/12/2022 s'analyse comme suit :

Entité	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
Ennakl Automobiles (Mère)	100,000 %	100,000 %	Intégration globale
CAR Gros	99,995 %	99,995 %	Intégration globale
S.T.L.V.	99,988 %	99,988 %	Intégration globale

1.3. Faits marquants de l'exercice

- Au terme de l'année 2022 le chiffre d'affaires consolidé a connu une progression de 5,65 % par rapport à l'année 2021 passant de 538 114 892 Dinars à 568 542 801 Dinars.
- Les investissements réalisés par le Groupe durant l'exercice 2022, se sont élevés à 9 035 178 DT contre 7 996 912 DT à la même période de l'année 2021 (Hors droits d'utilisation de constructions).
- Lancement de la nouvelle marque Cupra et démarrage des activités de la marque Renault Trucks.
- Mise en place d'un nouveau système d'information intégré « AUTOLINE ».
- Dans la cadre de sa nouvelle stratégie de développement de l'innovation et de la mobilité, le groupe ENNAKL Automobiles a signé un contrat de partenariat avec la société internationale Wallbox pour la commercialisation en Tunisie de bornes de recharge pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables. Ce partenariat avec le leader européen des bornes de recharges permettra à la société ENNAKL de contribuer à la mise en place d'une infrastructure nationale propice au lancement de ces nouvelles énergies dans le secteur de l'automobile en Tunisie.

2. Présentation des principes et méthodes comptables

Les états financiers consolidés du Groupe sont élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel internationales ainsi que par les normes internationales d'information financière (« IFRS ») et les interprétations IFRIC (« International Financial Reporting Interpretation Committee »)

Le Groupe a adopté les mêmes principes comptables appliquées pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2021.

Les états financiers consolidés couvrent la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

En préparant les états financiers consolidés conformément aux normes IFRS, le management a fait recours au jugement professionnel et a effectué des estimations ayant un impact sur l'application des méthodes comptables du Groupe et sur les montants des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent parfois être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation est comptabilisé d'une manière prospective.

Les estimations pouvant avoir un impact significatif sur les états financiers consolidés sont exposées au niveau de la Note **2.18**.

Les amendements aux normes et interprétations ainsi que les nouvelles normes publiées et applicables à compter du 1er janvier 2022 qui concernent plus particulièrement les comptes annuels sont les suivants :

Norme ou interprétation	Description résumée	Impacts
Amendement IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 « comptabilisation et évaluation dans le cadre de la réforme des taux d'intérêt de référence » - phase 2	Publication par l'IASB : 27 août 2020 Homologation par l'UE : Règlement (UE) 2021/25 du 13 janvier 2021. La phase 2 des amendements concerne le traitement comptable des impacts consécutifs à la mise à jour des contrats suite à la réforme des taux interbancaires offerts ainsi que les informations spécifiques à publier sur ces impacts possibles jusqu'en 2023, année de fin de publication du LIBOR USD	Le groupe n'est pas affecté par l'entrée en vigueur de cet amendement.
Amendements à la norme IAS 37 "Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels relatifs à la comptabilisation des provisions pour contrats déficitaires	Publication par l'IASB : 14 mai 2020 Homologation par l'UE : règlement (UE) 2021/1080 du 28 juin 2021. L'IASB a publié des amendements à la norme IAS 37 "Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels" qui précisent les coûts qu'une entreprise doit inclure pour déterminer si un contrat est déficitaire. Les amendements modifient la norme IAS 37 pour préciser que les coûts d'exécution d'un contrat ne se limitent pas aux seuls coûts marginaux mais incluent également les autres coûts directement liés au contrat tels que les amortissements ou les frais généraux de production. Les amendements sont applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2022	Le groupe n'est pas affecté par l'entrée en vigueur de cet amendement.
Amendement à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles »	Publication par l'IASB : 14 mai 2020 Homologation par l'UE : règlement (UE) 2021/1080 du 28 juin 2021. L'amendement interdit de déduire du coût de revient des immobilisations corporelles les produits de ventes issues de l'utilisation de l'immobilisation au cours de sa période de préparation. Ces ventes doivent être comptabilisées en produits de l'exercice.	Le groupe n'a pas été affectée par l'entrée en vigueur de cet amendement.
Amendement à la norme IFRS 9 « Instruments financiers »	Publication par l'IASB : 14 mai 2020 Homologation par l'UE : règlement (UE) 2021/1080 du 28 juin 2021. L'amendement précise que seuls les honoraires versés au prêteur ou à l'emprunteur doivent être pris en compte lors de la réalisation du test des 10% du paragraphe B3.3.6 relatif à la décomptabilisation d'une dette financière.	Le groupe n'est pas affecté par l'entrée en vigueur de cet amendement.

Norme ou interprétation	Description résumée	Impacts
Interprétation IFRIC relative à la comptabilisation des développements connexes d'adaptation ou de personnalisation des programmes mis à disposition dans le cadre d'un contrat de service logiciel (SaaS).	Publication par l'IASB : avril 2021 Les développements connexes d'adaptation ou de personnalisation des programmes mis à disposition dans le cadre d'un contrat de service logiciel (SaaS) sont des charges de l'exercice si l'entreprise ne contrôle pas leur code, en en détenant, par exemple, la propriété intellectuelle. La charge relative à ces développements connexes sera étalée sur la durée du contrat de prestation si elle ne peut être distinguée du service logiciel lui-même.	Le groupe n'est pas affecté par l'entrée en vigueur de cette interprétation.

2.1. Bases de mesure

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués par référence à la convention du coût historique, à l'exception des instruments financiers et des dérivés évalués à la juste valeur comme exposé ci-dessous.

2.2. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et compte tenu des frais se rapportant à leur acquisition et à leur mise en utilisation.

Les immobilisations avec une valeur d'acquisition inférieure à 500 Dinars sont amorties en totalité dès le premier exercice de leur acquisition.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers iront au Groupe et que ces coûts peuvent être évalués de façon fiable. Les coûts courants d'entretien sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.

Par la suite les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilité effective. Les durées de vie appliquées par le Groupe sont les suivantes :

- Logiciels	33,33%
- Constructions	3,75%
- Showroom	5 %
- Matériel et outillages	10%
- Matériel de transport de fonction	12,5%
- Matériel de transport de service	20%
- Matériel de transport destiné à la location	20% et 13%
- Matériel informatique	33,33%
- Equipements de bureaux	10% et 15 %
- Agencements et aménagements	10%

L'amortissement relatif aux immobilisations acquises au cours de l'exercice est calculé compte tenu de la règle du prorata-temporis.

La méthode d'amortissement la durée de vie restante et la valeur résiduelle sont revues par le management à l'occasion de chaque arrêté des états financiers consolidés.

2.3. Immeubles de placement

Un immeuble de placement est un bien immobilier (terrain ou bâtiment — ou partie d'un bâtiment — ou les deux) détenu (par le propriétaire ou par le preneur dans le cadre d'un contrat de location-financement) pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou les deux, plutôt que pour :

- a) L'utiliser dans la production ou la fourniture de biens ou de services ou à des fins administratives ; où
- b) Le vendre dans le cadre de l'activité ordinaire.

Les immeubles de placement sont évalués initialement au coût. Les coûts de transaction sont inclus dans l'évaluation initiale.

Après la comptabilisation initiale, les immeubles de placement sont évalués selon le modèle du coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.

Les constructions classées en immeubles de placement sont amorties selon le mode linéaire au taux de 3,75%.

2.4. Instruments financiers

Le Groupe classe ses actifs financiers dans l'une des catégories suivantes :

- les actifs financiers au coût amorti.
- les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAERG »).
- les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »)

La classification des actifs financiers dépend du modèle économique de l'entité pour la gestion des actifs financiers ainsi que des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

2.4.1 Règles de classification et mesure des actifs financiers

(a) Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers sont classés dans la catégorie d'actifs financiers au coût amorti lorsque les deux conditions suivantes sont réunies :

- a) la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels ;
- b) les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû (« SPPI »).

Cette catégorie contiendra également d'autres instruments de dette, lesquels sont classés à titre de prêts et créances aux termes de l'IAS 39, s'ils remplissent les critères des flux de trésorerie contractuels correspondant à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts et du modèle économique.

Un instrument d'emprunt à taux d'intérêt variable peut répondre aux critères d'un actif financier au coût amorti.

Un risque significatif de non-paiement ou de crédit n'empêche pas le classement d'un actif financier comme évalué au coût amorti tant que ses paiements contractuels sont déterminés ou déterminables.

Les instruments de capitaux propres ne peuvent être classés dans cette catégorie soit parce qu'ils ont une durée de vie indéfinie et ne comportent donc pas d'échéance, soit parce que les montants que leur détenteur peut recevoir peuvent varier d'une manière qui les rend non déterminés ou déterminables d'avance.

Le business modèle de détention afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels n'exclut pas les cessions qui ont le caractère non significatifs ou non récurrents par exemple pour répondre à des besoins de trésorerie imprévus suite à une augmentation du risque de crédit de la contrepartie.

Cette catégorie comprend principalement les créances clients et comptes rattachés, les débiteurs divers, les liquidités et équivalents de liquidités, les prêts au personnel, les prêts obligataires (que le Groupe compte détenir jusqu'à leur échéance) et les dépôts et cautionnement.

Les actifs financiers au coût amorti sont évalués initialement à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction occasionnés par leur acquisition ou émission ou à leur juste valeur si elle est différente du coût d'acquisition. Ils sont subséquemment évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Par ailleurs, les actifs financiers au coût amorti sont soumis à un test de dépréciation selon le nouveau modèle des pertes de crédit attendus introduit par la norme IFRS 9. Le Groupe a opté pour la simplification prévue par la norme IFRS 9 pour les créances clients en optant pour une estimation des pertes de valeur sur la durée de vie totale de l'actif financier en question.

Lorsque le Groupe détermine si le risque de crédit a augmenté de façon significative depuis sa comptabilisation initiale, il tient compte des informations raisonnables et justifiables qui peuvent être obtenues sans devoir engager des coûts ou des efforts excessifs. Il s'agit notamment des informations quantitatives et qualitatives et d'analyses basées sur l'expérience historiques et une évaluation avisée du crédit ainsi que des informations prospectives.

Le Groupe considère que le risque de crédit a augmenté de façon significative si les paiements sont en souffrance depuis plus de 30 jours.

Le Groupe considère qu'un actif financier est défaillant lorsque :

- Il est peu probable que le client paye la totalité de ses montants dus au Groupe dans les délais convenus ; ou
- L'actif financier est échu depuis plus de 90 jours.

Par ailleurs, pour l'estimation de la probabilité de défaut, le Groupe a eu recours à des notations de la contrepartie lorsque cette notation est disponible.

Les pertes de crédit attendues sont une estimation, établies par pondération probabiliste, des pertes de crédit. Les corrections de valeur pour perte de crédit sont déduites de la valeur comptable de l'actif financier (sous forme de provision pour dépréciation).

(b) les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les actifs financiers sont classés dans la catégorie d'actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global lorsque les deux conditions suivantes sont réunies :

- a) La détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers ;
- b) Les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Par ailleurs, pour les instruments de capitaux propres, autre que ceux détenus à des fins de trading, l'entité a une option irrévocable de les classer dans cette catégorie d'actifs financiers à la JVAERG.

Les actifs financiers à la JVAERG sont comptabilisés initialement à leur coût d'acquisition majorée des coûts de transaction occasionnés par leur acquisition ou émission ou à leur juste valeur si elle est différente du coût d'acquisition. C'est ainsi que les prêts accordés au personnel à un taux inférieur au taux de marché sont ramenés à leur juste valeur par référence au taux d'intérêt de marché applicable pour des prêts similaires.

A la clôture de l'exercice, les actifs financiers à la JVAERG sont évalués à leur juste valeur et la variation de la juste valeur est comptabilisée directement dans les autres éléments du résultat global.

Les instruments de dette classés dans la catégorie des actifs financiers à la JVAERG sont soumis à un test d'impairment selon la méthode des pertes de crédit attendues (telle qu'exposée ci-dessus) et toute dépréciation éventuelle est reclassée des autres éléments du résultat global vers le résultat de l'exercice (en tant que perte de valeur). Par ailleurs, les montants accumulés dans les autres éléments du résultat global doivent être reclassés en résultat net lors de la cession ou la sortie des actifs financiers.

Pour les instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs financiers à la JVAERG, les montants accumulés dans les autres éléments du résultat global ne seront plus reclassés en résultat (même en cas d'impairment ou de cession). Ils peuvent toutefois être reclassés parmi les autres réserves (au sein des capitaux propres).

(c) les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les instruments de capitaux propres et les instruments de dettes n'ayant pas pu être classés dans la catégorie des actifs financiers au coût amorti ou les actifs financiers à la JVAERG (parce qu'ils ne satisfont pas les critères de classement ci-dessus) sont classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le résultat.

Cependant, l'entité peut choisir de manière irrévocable, lors de la comptabilisation initiale, de présenter dans les autres éléments du résultat global les variations futures de la juste valeur de placements dans des instruments de capitaux propres (autre que ceux détenus à des fins de trading) qui seraient autrement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Le Groupe a ainsi opté pour la classification des placements dans des instruments des capitaux propres (autre que ceux détenus à des fins de trading) dans la catégorie des actifs financiers à la JVAERG.

Le Groupe peut, lors de la comptabilisation initiale, désigner de manière irrévocable un actif financier comme étant évalué à la juste valeur par le biais du résultat net si cette désignation élimine ou réduit significativement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation (parfois appelée « non-concordance comptable ») qui, autrement, découlerait de l'évaluation d'actifs ou de passifs ou de la comptabilisation des profits ou pertes sur ceux-ci selon des bases différentes. Le Groupe n'a pas opté pour une telle désignation.

Les instruments dérivés sont aussi classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le résultat à moins qu'elles ne fassent pas partie d'une relation de couverture qui satisfait les conditions de la comptabilité de couverture.

Les instruments financiers à la juste valeur par le résultat net comprennent les placements liquides (notamment les titres SICAV) ainsi que les instruments dérivé (contrat de change à terme) étant donné que le Groupe n'a pas opté pour la comptabilité de couverture.

2.4.2 Règles de classification et mesure des passifs financiers

Les passifs financiers du Groupe sont classés parmi la catégorie des passifs financiers au coût amorti à l'exception des instruments dérivés de couverture passifs classés parmi la catégorie des passifs financiers à la juste valeur par le résultat net.

2.4.3 Reclassement des actifs financiers

Les actifs financiers ne sont pas reclassés à la suite de leur comptabilisation initiale que si le Groupe change de modèle économique de gestion des actifs financiers. Le cas échéant, l'ensemble des actifs financiers concerné est reclassé le premier jour de la première période de reporting suivant le changement du modèle économique.

2.4.4 Décomptabilisation des actifs financiers

Le Groupe décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie générés par l'actif financier expirent ou lorsqu'elle transfère les droits à recevoir les flux de trésorerie contractuels dans une transaction dans laquelle la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés ou lorsqu'elle ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages et ne conserve pas le contrôle de l'actif financier.

Le Groupe conclut des transactions dans lesquelles il transfère des actifs financiers comptabilisés (créances clients) dans son état de situation financière mais conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier et de ce fait les actifs financiers en question ne sont pas décomptabilisés.

2.4.5 Décomptabilisation des passifs financiers

Le Groupe décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, annulées ou arrivent à expiration.

Un passif financier est également décomptabilisé lorsque ses conditions financières sont modifiées et que les flux de trésorerie du nouveau passif financier sont substantiellement différents du passif financier original, auquel cas un nouveau passif financier est comptabilisé à sa juste valeur selon les conditions modifiées.

2.4.6 Compensation entre les actifs et les passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont compensés et présentés pour leur solde net dans l'état de situation nette consolidé si et seulement si le Groupe dispose actuellement d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants et a l'intention soit de les régler pour un montant net soit de réaliser l'actif et régler le passif simultanément.

2.4.7 Comptabilisation des produits financiers et charges financières

Les produits financiers et charges financières provenant des intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dividendes sont comptabilisés en résultat net dès que le Groupe acquiert le droit de percevoir les dividendes (qui correspond à la date de l'assemblée générale ayant approuvé la distribution des dividendes).

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les sorties et entrées de trésorerie futures estimées sur la durée de vie attendue de l'instrument financier de manière à obtenir :

- La valeur comptable de l'actif financier ; Ou
- Le coût amorti du passif financier

Lors du calcul du produit financier et charge d'intérêt, le taux d'intérêt effectif est appliqué à la valeur comptable brute de l'actif s'il n'est pas déprécié ou au coût amorti du passif.

2.5. Contrats de location

Les contrats de location du groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » portent essentiellement sur des biens immobiliers. Le groupe applique les dispositions de la norme IFRS 16.

Les durées de location retenues comprennent les durées fermes des contrats et les périodes de renouvellement prévues. Les taux d'actualisation utilisés correspondent au taux marginal d'endettement de la société.

Les actifs détenus en vertu du contrat de location sont amortis sur leur durée d'utilisation.

2.6. Stocks

Les flux d'entrée et de sortie des stocks du Groupe sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire permanent.

Les stocks VN sont valorisés à leur prix d'achat unitaires par VIN (numéro de châssis) majorés des droits de douane à l'importation et taxes non récupérables ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport et autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments.

Les stocks de véhicules d'occasion sont valorisés à leur prix d'achat unitaires par numéro de châssis majorés d'autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments.

Les stocks de pièces de rechange sont évalués initialement à leur coût d'acquisition en application de la méthode du coût moyen pondéré calculé à la fin de la période.

Le stock de carburant et de lubrifiants est valorisé selon la méthode de dernier coût d'achat.

Les stocks à rotation lente sont ramenés à leur valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours normal d'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés pour réaliser la vente.

A la date de clôture des provisions pour dépréciation sont constituées au taux de 20% à partir de la 3^{ème} année par année d'ancienneté, sur la base du prix de revient du stock pour les stocks de véhicules neufs.

La provision sur stocks de pièces de rechange est déterminée à la date de clôture de la période en appliquant la politique suivante :

Hypothèses :

- a) Pas de provision pour articles créés en 2020 et postérieur ;
- b) Pour le reste des articles application de la méthode suivante :

Taux rotation 2019	Taux rotation 2020	Taux rotation 2021	Taux rotation 2022	Taux de Provision à appliquer
			>=20%	0%
	>=20%	>= 20%	<20%	25%
	<20%	>= 20%	<20%	50%
	>= 20%	<20%	<20%	50%
>= 20%	<20%	<20%	<20%	75%
<20%	<20%	<20%	<20%	100%

Avec :

Taux de rotation « TR » = Ventes de la période / (Stock final + Stock initial) / 2.

2.7. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont subséquemment évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute provision pour dépréciation.

2.8. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités sont constitués par les liquidités immédiatement disponibles et par les actifs financiers (placements) à court terme très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

2.9. Avantages du personnel

a) Avantages à long terme

Les avantages à long terme du personnel sont constitués des indemnités de départ à la retraite.

Le Groupe utilise la méthode actuarielle «Projected unit credit» préconisée par la norme IAS 19 révisée pour estimer de façon fiable le coût qu'assumera au final Le Groupe pour les prestations accumulées par les membres de son personnel en contrepartie des services rendus pendant la période considérée et les périodes antérieures.

Selon cette méthode, le montant des engagements appelé «Defined Benefit Obligation » («DBO»), est déterminé en calculant premièrement le montant des prestations dues à la date du départ à la retraite en tenant compte d'une projection des salaires et de l'ancienneté à cette date. La projection prend en compte les facteurs d'actualisation et de probabilité de présence et de survie jusqu'à la date de départ à la retraite. Pour les actifs participant au régime, le ratio de l'ancienneté à la date d'évaluation sur l'ancienneté à la date de départ à la retraite est appliqué pour déterminer les engagements à la date d'évaluation.

Le but de cette méthode actuarielle est de reconnaître dans les calculs des engagements relatifs aux services passés une partie des augmentations futures de salaire. La différence entre les engagements (DBO) et le montant des actifs de couverture correspond au niveau des provisions du régime (surplus ou déficit) à la date d'évaluation.

Le coût des services rendus de l'exercice appelé « Service Cost » correspond à l'accroissement probable des engagements du fait de l'année de service supplémentaire qu'aura effectuée le participant à la fin de cet exercice.

Le coût de l'actualisation appelé « Interest Cost » correspond à l'accroissement des engagements du fait de la réduction d'une année de la durée d'actualisation de la prestation pour chacun des participants.

Les hypothèses actuarielles sont les meilleures estimations faites par Le Groupe des variables qui détermineront le coût final des avantages postérieurs à l'emploi. Elles comprennent :

- des hypothèses démographiques relatives aux caractéristiques futures des membres du personnel en activité et des anciens membres du personnel, notamment à la mortalité et au taux de rotation ;
- des hypothèses financières qui portent notamment sur des éléments tels que le taux d'actualisation et celles relatives aux salaires futurs.

L'impact des changements des hypothèses actuarielles sur le montant de la provision est constaté dans les autres éléments du résultat globale sous la rubrique « Ecart actuariels ».

A partir de 2021, le traitement des avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies a été réalisé conformément à la décision IFRIC IC 04/2021. Le principal changement concerne la date de début de prise en compte (à partir de 10 ans d'ancienneté) de l'indemnité de départ à la retraite et son étalement sur la période restante.

Le Groupe contribue aussi au régime de sécurité sociale obligatoire qui est considéré comme un régime à cotisation défini. Les cotisations payées au cours de l'exercice sont comptabilisées en charges.

b) Avantages à court terme

Les avantages à court terme sont les avantages du personnel (autres que les indemnités de cessation d'emploi) dont le règlement intégral est attendu dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice où les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Ils sont constitués par :

- Les salaires et les cotisations de sécurité sociale ;
- Les congés annuels payés et les congés de maladie payés ;
- L'intéressement et les primes ;
- Les avantages en nature pour les membres du personnel en activité.

Ils sont comptabilisés parmi les charges de l'exercice lorsqu'ils sont encourus.

Le Groupe comptabilise à la clôture de l'exercice une provision pour les congés payés correspondant aux droits à absences rémunérées reportables, lorsque les membres du personnel rendent les services qui leur donnent droit à de nouvelles absences rémunérées futures ;

2.10. Fournisseurs et comptes rattachés

Etant des passifs financiers qui ne sont pas à leur juste valeur par le biais du compte de résultat, les fournisseurs et comptes rattachés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont subséquemment évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt.

2.11. Emprunts

Les emprunts à long terme figurent au bilan pour la valeur non amortie sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année, est reclassée parmi les passifs courants.

Les charges financières courues (qui incluent les intérêts ainsi que les frais d'émission des emprunts) relatives aux emprunts sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

2.12. Provisions pour risques et charges

Les réclamations contentieuses impliquant le Groupe sont évaluées par la direction juridique. La direction juridique peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classés en passifs non courants.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information au niveau des notes aux états financiers consolidés sauf si la probabilité de sortie des ressources est probable.

2.13. L'impôt courant et différé

La charge d'impôt pour la période comprend les impôts exigibles et différés.

a) Impôt exigible

La société mère « ENNAKL AUTOMOBILES » est assujettie à l'impôt sur les sociétés au taux de 35 % et à la contribution sociale de solidarité de 4%.

La filiale CAR Gros est assujettie à l'impôt sur les sociétés au taux de 15 % et à la contribution sociale de solidarité de 3%.

La filiale STLV est assujettie à l'impôt sur les sociétés au taux de 35 % et à la contribution sociale de solidarité de 4%.

L'impôt exigible est comptabilisé en tant que passif dans la mesure où il n'est pas payé. Si le montant déjà payé au titre de la période et des périodes précédentes excède le montant dû pour ces périodes, l'excédent comptabilisé en tant qu'actif.

Les actifs et passifs d'impôt exigible sont évalués en utilisant les taux d'impôt (et les lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

L'impôt exigible est comptabilisé en charges et compris dans le résultat net de la période sauf dans la mesure où l'impôt est généré par une transaction ou un événement comptabilisé hors résultat net, soit dans les autres éléments du résultat global soit directement en capitaux propres, dans la même période ou une période différente ou par un regroupement d'entreprises.

b) Impôt différé

L'impôt différé est comptabilisé sur la base des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires imposables, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- a. *La comptabilisation initiale du goodwill ; Ou*
- b. *La comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :*
 - i. N'est pas un regroupement d'entreprises, et
 - ii. Au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale).

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, auquel ces différences temporaires déductibles pourront être imputées, sera disponible, à moins que l'actif d'impôt différé ne soit généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :

- a. *N'est pas un regroupement d'entreprises ; et*
- b. *Au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale).*

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour les reports déficitaires où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, le Groupe réestime les actifs d'impôt différé non comptabilisés. Le Groupe comptabilise un actif d'impôt différé qui ne l'avait pas été jusque-là dans la mesure où il est devenu probable qu'un bénéfice imposable futur permettra de recouvrer l'actif d'impôt différé.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de

présentation de l'information financière. Les taux d'impôt appliqués sont revus à chaque date de clôture.

Le changement des actifs et passifs d'impôts différés sont traités en tant que changements d'estimations comptables.

L'impôt différé est comptabilisé en produits ou en charges et compris dans le résultat net de la période sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- a. *Par une transaction ou un événement comptabilisé hors résultat net, soit dans les autres éléments du résultat global soit directement en capitaux propres, dans la même période ou une période différente ; Ou*
- b. *Par un regroupement d'entreprises (autre que l'acquisition, par une entité d'investissement, au sens d'IFRS 10 États financiers consolidés, d'une filiale qui doit être évaluée à la juste valeur par le biais du résultat net).*

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si et seulement si :

- a. *Le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et*
- b. *Les actifs et passifs d'impôt différé concernent des impôts sur les résultats prélevés par la même administration fiscale :*
 - i. *Sur la même entité imposable, Ou*
 - ii. *Sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque période future au cours de laquelle on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôt différé soient réglés ou recouverts.*

2.14. Comptabilisation des revenus

Le Groupe a adopté la norme IFRS 15 pour la reconnaissance des revenus.

En vertu de la norme IFRS 15, les revenus sont constatés selon le modèle général de reconnaissance des revenus basés sur les cinq étapes suivantes :

- Identification des contrats avec les clients (formes implicites ou explicites)
- Identification des obligations de prestation
- Evaluation du prix de transaction
- Répartition du prix de transaction entre les obligations de prestation
- Constatation du revenu afférent à chaque obligation de prestation lorsque cette dernière a été honorée

Les revenus provenant de la vente des véhicules sont comptabilisés à la survenance du fait générateur matérialisant le transfert des principaux risques et avantages inhérents à la propriété qui coïncide généralement avec la facturation.

Les revenus provenant des prestations de services sont constatés au fur et à mesure que le service est rendu aux clients selon le pourcentage d'avancement estimé.

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par le Groupe.

2.15. Transactions en monnaies étrangères

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en dinars tunisien qui constitue la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation des états financiers consolidés.

Les transactions en monnaies étrangères sont converties en DT selon le cours de change de la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en monnaies

étrangères sont convertis au cours de change de clôture et les différences de change en résultantes sont constatées en résultat de l'exercice.

2.16. Principes de consolidation

i. Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés par application de la méthode de l'acquisition lorsqu'ils confèrent le contrôle au Groupe. La contrepartie transférée est généralement évaluée à la juste valeur, à l'instar des actifs identifiables nets acquis. Le goodwill résultant des regroupements est soumis à un test de dépréciation chaque année. Tout profit au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement en résultat. Les coûts liés à l'acquisition sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus, à moins qu'ils ne soient liés à l'émission d'une dette ou d'instruments de capitaux propres.

La contrepartie transférée exclut les montants relatifs au règlement des relations préexistantes. Ces montants sont généralement comptabilisés en résultat net.

Toute contrepartie éventuelle est évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition. Si l'obligation de payer une contrepartie éventuelle répondant à la définition d'un instrument financier a été classée en capitaux propres, elle n'est pas réévaluée et son règlement est comptabilisé en capitaux propres.

Sinon, les autres contreparties éventuelles sont réévaluées à la juste valeur à chaque date de clôture et les variations de juste valeur de la contrepartie éventuelle sont comptabilisées en résultat.

ii. Filiales

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Le Groupe contrôle une filiale lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

iii. Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle sont initialement évaluées au prorata des actifs nets identifiables de l'entreprise acquise à la date d'acquisition.

Les modifications du pourcentage de détention du Groupe dans une filiale n'entraînant pas de perte du contrôle sont comptabilisées comme des transactions portant sur les capitaux propres.

iv. Perte de contrôle

Lorsque le Groupe perd le contrôle d'une filiale, il décomptabilise les actifs et passifs ainsi que toute participation ne donnant pas le contrôle et les autres éléments de capitaux propres relatifs à cette filiale. Le profit ou la perte éventuelle résultant de la perte de contrôle est comptabilisé en résultat net. Tout intérêt conservé dans l'ancienne filiale est évalué à sa juste valeur à la date de perte de contrôle.

En 2022, le conseil d'administration de la société mère « ENNAKL AUTOMOBILES » a décidé d'entamer les procédures administratives et juridiques pour la dissolution et la liquidation de la filiale AFCAR. De ce fait, la société AFCAR a été exclue du périmètre de consolidation du groupe « ENNAKL AUTOMOBILES S.A » au 31/12/2022 (Déconsolidation), sachant que la participation dans AFCAR et ses engagements sont totalement provisionnés en totalité.

v. Retraitements de consolidation

La méthode de l'intégration globale implique les étapes suivantes :

- Homogénéiser les méthodes de comptabilisation et les règles de présentation.
- Combiner ligne par ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges.
- Eliminer la valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale.
- Eliminer les transactions intra-groupes et les profits latents en résultant. Les pertes latentes résultant de transactions intra-groupe sont à éliminer à moins que le coût ne puisse être recouvré.
- Identifier les participations ne donnant pas le contrôle dans le résultat net des filiales consolidées de l'exercice et les soustraire du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère.
- Identifier les participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres des filiales consolidées et les présenter dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

vi. Conversion des états financiers des activités à l'étranger

Les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger, y compris le goodwill et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition, sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les produits et les charges d'une activité à l'étranger sont convertis en euros en utilisant les cours de change en vigueur aux dates de transactions.

Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en autres éléments du résultat global et accumulés en réserve de conversion, sauf dans la mesure où l'écart de change est affecté aux participations ne donnant pas le contrôle.

Lorsqu'une activité à l'étranger est cédée, en totalité ou partiellement, et qu'il y a perte de contrôle ou d'influence notable ou de contrôle conjoint, le montant cumulé des différences de change s'y rapportant doit être reclassé en résultat en tant que résultat de cession.

Si le groupe cède une partie de sa participation dans une filiale tout en conservant le contrôle, une part proportionnelle du montant cumulé des écarts de change est réattribuée aux participations ne donnant pas le contrôle. Lorsque le Groupe cède seulement une partie de sa participation dans une entreprise associée ou une coentreprise, tout en conservant une influence notable ou un contrôle conjoint, la part proportionnelle correspondante du montant cumulé des écarts de change est reclassée en résultat.

2.17. Juste valeur

Certaines méthodes comptables du Groupe de même que certaines informations à fournir impliquent d'évaluer la juste valeur d'actifs et de passifs financiers et non financiers. La mesure à la juste valeur concerne principalement les instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global et des instruments dérivés de couverture classés dans la catégorie de la juste valeur en contrepartie du résultat net.

Le Groupe a mis en place un dispositif pour contrôler les évaluations de juste valeur. Le Groupe fait appel aux spécialistes pour l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers.

Dans la mesure du possible, lors de l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le Groupe s'appuie sur des données de marché observables. Les évaluations de juste valeur sont classées selon une hiérarchie comptant trois niveaux, en fonction des données utilisées dans la technique d'évaluation.

- Niveau 1 : juste valeur évaluée sur la base de cours (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.

- Niveau 2 : juste valeur évaluée à l'aide de données, autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminées à partir de prix) ...
- Niveau 3 : juste valeur pour l'actif ou le passif évaluée à l'aide de données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Si les données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif correspondent à différents niveaux dans la hiérarchie de la juste valeur, la juste valeur obtenue est alors classée globalement au même niveau de hiérarchie que la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur prise dans son ensemble.

Le tableau suivant récapitule les actifs et passifs financiers évalués en juste valeur avec un classement du niveau d'évaluation de la juste valeur :

31/12/2022	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers en JVAERG			
Titres cotés (Amen Bank, Attijari Bank et ATL)	63 049 888	-	-
Autres	-	-	99
Passifs financiers en JVRN			
Instruments de couverture	-	-	2 362 291

31/12/2021	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers en JVAERG			
Titres cotés (Amen Bank, Attijari Bank et ATL)	55 700 682	-	-
Titres non cotés (fonds gérés SICAR)	-	-	7 395 053
Autres	-	-	101
Passifs financiers en JVRN			
Instruments de couverture	-	-	1 547 943

Les données du niveau 3 sont relatives à :

- L'évaluation de certains titres (fonds gérés SICAR) pour lesquels des techniques d'évaluation sont utilisées en l'absence de valeur de marché. Faute d'information disponible, la société a eu parfois recours à la valeur mathématique comme une approximation de la juste valeur ; et
- L'évaluation de la juste valeur des contrats à terme de change. En l'absence des données observables sur le marché, le Groupe utilise des techniques d'évaluation en utilisant des hypothèses financières relatives à l'évolution des cours de change à terme. L'impact de l'actualisation est jugé non significatif du fait que ces contrats sont à court terme.

2.18. Estimations significatives

Les principales estimations significatives ayant un impact sur les états financiers consolidés sont les suivantes :

a) Juste valeur des instruments financiers

Le Groupe dispose d'un portefeuille de placements en instruments de capitaux propres pour lesquels elle a opté pour les comptabiliser à la juste valeur en contrepartie des autres

éléments du résultat global. Ce portefeuille est constitué par des titres cotés sur la bourse des valeurs mobilières de Tunis et des fonds gérés SICAR (portefeuille de titres de participation géré par une SICAR). Pour l'évaluation de la juste valeur de ce portefeuille la société a utilisé principalement des données de marché à savoir :

- Les cours boursiers pour les sociétés cotées ou des prix observés dans des transactions récentes ayant porté sur des titres similaires ;
- Des techniques d'évaluation pour les autres titres en l'absence de valeur de marché. Faute d'information disponible, la société a eu parfois recours à la valeur mathématique comme une approximation de la juste valeur.

Ainsi, la juste valeur de ces titres est déterminée par référence au marché (niveau 1) ou selon des techniques d'évaluation basées sur des hypothèses de marché (niveau 2).

- Afin de se couvrir contre le risque de change, le Groupe conclut des contrats à terme d'achat de devise. Le Groupe n'a pas opté pour la comptabilité de couverture et en conséquence les dérivés sont évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat. Pour l'estimation de la juste valeur des dérivés, le Groupe a utilisé des hypothèses financières notamment relatives à l'estimation des courts à terme à chaque date de clôture et un taux d'actualisation (voir note 2.15).

b) Politique d'amortissement

Les durées de vie économiques utilisées pour les immobilisations corporelles et les immeubles de placement font appel au jugement de la part du management. L'estimation de ces durées de vie économique est faite en fonction de l'estimation de consommation des avantages économiques futurs représentatifs d'un actif. Pour l'estimation de cette durée de vie Le Groupe tient compte des facteurs suivants

(a) la nature de l'actif et l'usage attendu de l'actif.

(b) l'usure physique attendue, qui dépend de facteurs opérationnels comme les cadences auxquelles l'actif est utilisé ou le programme de maintenance, ou les soins et la maintenance apportés à l'actif en dehors de sa période d'utilisation ;

(c) l'obsolescence technique ou commerciale ;

(d) les limites juridiques ou similaires sur l'usage de l'actif, telles que les dates d'expiration des contrats de location.

Les durées d'amortissement sont revues à chaque date de clôture en fonction de l'expérience du Groupe et en cas de changement, il est comptabilisé comme un changement d'estimation conformément à la norme IAS 8.

2.19. Information sectorielle

La principale activité du Groupe et la vente des voitures et les services connexes. La direction suit notamment les ventes des voitures par marque.

En 2022, suite à la décision de liquidation de la Filiale AF CAR et son exclusion du périmètre de consolidation, la totalité des revenus du groupe sont réalisés en Tunisie (**Voir Note 1.1**).

3. Note sur la gestion des risques

3.1. Facteurs de risques financiers

Les activités du Groupe l'exposent à divers risques financiers : risque de marché (y compris risque de change, risque de prix et risque de taux d'intérêt), risque de crédit et risque de liquidité. La direction du Groupe vise à minimiser les effets potentiellement négatifs de ces risques sur la performance financière de l'entité par le processus de suivi effectué par la Direction Financière et la Direction Générale du Groupe.

Voici les principales mesures prises par la direction du Groupe pour mesurer l'exposition et gérer le risque financier :

Risque	Exposition résultant de	Mesure	Management
Risque de marché - Taux de change	Les achats étrangers	Analyse de sensibilité	Instruments de couverture (Ex: Achat de devise à terme)
Risque de marché - Taux d'intérêt	Les emprunts à taux d'intérêt variables	Analyse de sensibilité	Risque non significatif
Risque de crédit	Trésorerie, équivalents de trésorerie, clients et autres débiteurs	Analyse par âge	Diversification des banques et étude de la qualité de la contrepartie
Risque de liquidité	Emprunts et autres passifs	Prévisions des flux de trésorerie	Gestion du fonds de roulement

Désignation	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Créances clients	137 707 019	78 981 502
Autres actifs courants*	6 651 333	5 127 552
Liquidités et équivalents de liquidités	17 503 836	19 959 755
Prêts au personnel	1 934 949	2 576 966
Dépôts et cautionnements	492 028	456 590
Avances au personnel	142 608	215 458
Total des actifs financiers au coût amorti	164 431 773	107 317 823
Actifs financiers à la JV par les AERG	63 049 987	63 095 836
Total des actifs financiers à la JV	227 481 760	170 413 659

* Les avances fournisseurs et les charges constatées d'avance sont exclues.

Désignation	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Emprunts	67 622 292	35 307 883
Créditeurs et autres créditeurs divers**	201 673 765	118 995 706
Total des passifs financiers au coût amorti	269 296 057	154 303 589
Passifs financiers à la JV par le résultat net	2 362 291	1 547 943
Total des passifs financiers à la JV	271 658 348	155 851 532

** Les avances clients et les produits constatés d'avance sont exclus.

3.1.1. Risques de marché

a. Risque de change

Le risque de change découle des taux de change qui influent sur les paiements et les rentrées de fonds en devises étrangères, ainsi que sur l'évaluation des actifs et des passifs en devises étrangères. Compte tenu de la nature des activités de l'entité, cette dernière effectue des transactions significatives libellées en devises étrangères notamment les achats de voitures effectuées en devise (principalement en Euro et USD). En conséquence, l'entité est exposée au risque de change.

Pour faire face à ce risque, l'entité a opté pour la conclusion des contrats d'achat à terme de devise (Achats Forward).

b. Risque de prix

L'exposition au risque des prix est limitée du fait que le Groupe conclut des contrats de change à terme afin de limiter l'effet de change sur le coût d'achat. Par ailleurs, les prix de vente sur le marché sont fixés automatiquement en fonction du coût d'achat des voitures ce qui garantit une certaine marge à la société mère et limite donc l'exposition de la société mère au risque des prix.

c. Risque du taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt de l'entité provient principalement des emprunts à long terme. Ces emprunts ont été négociés avec des taux variables de TMM+1,5% et TMM+2,75%. Ces emprunts exposent l'entité aux risques de flux de trésorerie. Au 31 décembre 2022, si le taux d'intérêt augmentait/baissait de 0,5%, toutes les autres variables restant constantes, le résultat net de la période aurait été inférieur/supérieur de 50 936 DT.

3.1.2. Risques de crédit

Le risque de crédit découle des liquidités et équivalent de liquidité ainsi que des créances clients du Groupe. Le suivi de la gestion des risques pour l'ensemble de l'entité est assuré par la direction générale et la direction financière du Groupe.

Le Groupe traite avec des banques ayant une notation de crédit et une solvabilité élevée et qui sont soumises au contrôle de la Banque centrale de Tunisie.

Pour les clients, le Groupe analyse les risques de crédit de chaque nouveau client potentiel avant d'être approuvé en tant que client, conformément aux politiques établies par l'entité.

La direction financière assure le suivi du respect des conditions de crédit et examine les cas de défaut et le suivi de vieillissement de la créance afin de prendre les décisions nécessaires ou pour transférer le dossier du client défaillant au service juridique pour prendre les actions nécessaires.

L'exposition maximale au risque de crédit est égale au montant des créances ainsi que les avoirs auprès des banques.

➤ Créances clients :

Le détail des créances clients brutes se présentent ainsi :

31-déc-22	Non échu et non provisionné	Echu et non provisionné	Provisionné	Total
Clients et comptes rattachés	137 707 019	0	6 420 955	144 127 974
Total	137 707 019	0	6 420 955	144 127 974

➤ Avoirs en banques et dépôts bancaires :

Notation*	Signification de la note	31 décembre 2022	31 décembre 2021
------------------	---------------------------------	-------------------------	-------------------------

Baa1	Qualité moyenne inférieure	284 133	-
Ba1	Spéculatif	-	3 942 380
Ba2	Spéculatif	-	3 289 722
B2	Très spéculatif	-	9 123 445
B3	Très spéculatif	322 902	19 094
Caa1	Risque élevé	4 148 516	-
Caa2	Ultra spéculatif	8 369 703	-
Non notées	-	1 566 148	754 111
Total		14 691 402	17 128 752

* Selon les dernières données de notation disponibles.

3.1.3. Risque de liquidité

L'objectif de la gestion du risque de liquidité est de s'assurer que le Groupe dispose de financement suffisant pour faire face à ses obligations actuelles et futures.

La direction fait des projections de flux de trésorerie sur une base mensuelle, et prend les mesures nécessaires pour négocier avec les fournisseurs, suivre le processus de recouvrement et gérer les stocks afin d'assurer le maintien d'une trésorerie suffisante pour régler les dettes du Groupe.

La direction surveille les prévisions des besoins en liquidités de l'entité afin de s'assurer qu'elle dispose de liquidités suffisantes pour répondre aux besoins opérationnels tout en conservant à tout moment une marge de manœuvre suffisante. Ces prévisions tiennent compte des plans de financement du Groupe, du respect des covenants, du respect des objectifs de ratios de situation financière.

Le tableau ci-dessous résume les échéances des passifs financiers non actualisés du Groupe à la fin de la période :

31 décembre 2022	Jusqu'à 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 et 5 ans	> 5 ans
Emprunts *	6 384 819	897 370	3 988 313	0
Billets à ordre	8 088 318	0	0	0
Effets escomptés et non échus	49 282 195	0	0	0
Total	63 755 332	897 370	3 988 313	0

* Echéances y compris les intérêts.

Au 31 décembre 2022, si le taux d'intérêt augmentait/baissait de 0,5%, toutes les autres variables restant constantes, le résultat net de la période aurait été inférieur/supérieur de 50 936 DT.

3.2. Gestion du capital

Les objectifs du Groupe en matière de gestion du capital sont de préserver sa capacité à poursuivre ses activités afin d'offrir un retour sur investissement aux actionnaires et de maintenir une structure financière optimale pour réduire le coût du capital.

Afin de maintenir ou d'ajuster la structure du capital, le Groupe peut ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, rembourser le capital aux actionnaires, émettre de nouvelles actions ou vendre des actifs pour réduire la dette.

Le Groupe surveille les fonds propres sur la base du ratio d'endettement. Ce ratio est calculé en divisant la dette nette sur le capital. La dette nette représente tous les emprunts et découverts et les effets à payer à long terme moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Le capital est la somme des capitaux propres, majorés des dettes nettes.

Les ratios d'endettement aux 31 décembre 2022 et 2021 sont les suivants :

Gestion du risque de capital	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Emprunts	67 622 292	35 307 883
Créditeurs et autres créditeurs divers	201 673 765	118 995 706
Liquidités et équivalents de liquidités	(17 503 836)	(19 959 755)
Dettes nettes	251 792 221	134 343 834
Total capitaux propres	203 385 016	179 688 491
Total capital	455 177 237	314 032 325
Gearing ratio	55 %	43 %

4. Notes explicatives des principales rubriques des états financiers consolidés

A – ACTIFS :

A1. Immobilisations incorporelles et corporelles

(En dinar tunisien)	Franchise	Sites Web	Licences & Logiciels	Terrains	Constructions	Matériel informatique	Droits d'utilisation de matériel de transport*	Matériel de transport	Matériel et mobilier de bureaux	Matériel et outillages	Matériel de localisation	Agencements et installations	Droits d'utilisation de Constructions	En cours Corporelles	En cours Incorporables	Total
VALEURS BRUTES																
01/01/2022	63 024	20 000	2 965 567	9 648 736	45 803 433	2 235 576	1 287 057	10 266 945	1 741 585	8 035 848	69 804	22 225 000	1 266 204	609 849	1 334 509	107 573 137
Acquisitions	108 515	0	0	0	330	415 360	0	5 174 951	163 764	220 801	0	904 132	355 718	1 489 421	557 904	9 390 896
Cessions	0	0	0	0	0	0	-880 160	-1 414 674	0	0	0	0	0	0	0	-2 294 834
Reclassifications	0	0	1 892 413	0	0	-1 582	0	0	1 582	0	0	1 131 938	0	-1 131 938	-1 892 413	0
Mise en rebut	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Incidence de la variation des cours de change	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres mouvements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
31/12/2022	171 539	20 000	4 857 981	9 648 736	45 803 763	2 649 354	406 897	14 027 222	1 906 931	8 256 649	69 804	24 261 070	1 621 921	967 332	0	114 669 199

* Il s'agit du matériel de transport acquis par leasing par la filiale STLV.

(En dinar tunisien)	Franchise	Sites Web	Licences & Logiciels	Terrains	Constructions	Matériel informatique	Droits d'utilisation de matériel de transport*	Matériel de transport	Matériel et mobilier de bureaux	Matériel et outillages	Matériel de localisation	Agencements et installations	Droits d'utilisation	En cours Corporelles	En cours Incorporelles	Total
AMORTISSEMENTS CUMULES																
01/01/2022	-62 924	-17 242	-2 837 768	0	-12 214 443	-1 646 899	-736 605	-3 426 149	-1 117 495	-5 210 548	-68 195	-11 829 018	-444 919	0	0	-39 612 203
Dotation de l'exercice	-101	-2 758	-411 163	0	-1 725 333	-292 279	-208 635	-1 650 610	-134 074	-590 886	-1 610	-2 252 243	-267 106	0	0	-7 536 198
Provision pour dépréciation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Reprises sur cessions	0	0	0	0	0	0	601 423	902 992	0	0	0	0	0	0	0	1 504 415
Mise en rebut	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Incidence de la variation des cours de change	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres mouvements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
31/12/2022	-63 025	-20 000	-3 248 931	0	-13 939 776	-1 939 178	-343 817	-4 173 767	-1 251 569	-5 801 434	-69 805	-14 081 261	-712 025	0	0	-45 644 587
VALEURS NETTES COMPTABLES																
31/12/2021	100	2 758	127 799	9 648 736	33 588 991	588 677	550 452	6 840 796	624 091	2 825 300	1 610	10 395 982	821 285	609 849	1 334 509	67 960 934
31/12/2022	108 514	0	1 609 049	9 648 736	31 863 987	710 176	63 080	9 853 455	655 363	2 455 215	0	10 179 809	909 897	967 332	0	69 024 613

* Il s'agit du matériel de transport acquis par leasing par la filiale STLV.

A2. Immeubles de placement

Les immeubles de placement s'élèvent au 31 décembre 2022 à 7 058 445 DT contre 7 071 689 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2022	31/12/2021
Terrain	6 839 301	6 839 301
Immeuble bâti	353 185	353 185
Amortissement	(134 041)	(120 797)
Immeubles de placement nets	7 058 445	7 071 689

Les revenus des immeubles de placement se détaillent comme suit :

Désignations	2022	2021
Revenus de l'immeuble bâti	72 000	72 000
Total	72 000	72 000

Les immeubles de placement sont constitués principalement par un terrain acquis en 2018 dont la juste valeur correspond pratiquement au montant comptabilisé.

A3. Actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG s'élèvent au 31 décembre 2022 à 63 049 987 DT contre 63 095 836 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2022	31/12/2021
Amen Bank	55 049 125	50 846 887
Fonds gérés SICAR	-	7 395 053
ATL	8 000 763	4 853 796
Autres	99	100
Total	63 049 987	63 095 836

A4. Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers au coût amorti s'élèvent au 31 décembre 2022 à 2 055 330 DT contre 2 450 493 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2022	31/12/2021
Prêts au personnel (LT)	1 563 302	1 993 903
Dépôt et cautionnements	712 513	1 099 101
Total	2 275 815	3 093 004
Provisions sur dépôts et cautionnements	(220 485)	(642 511)
Total	2 055 330	2 450 493

Les mouvements de la provision sur les actifs financiers au coût amorti se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2022	31/12/2021
---------------------	-------------------	-------------------

Début de période	642 511	268 701
Provisions constituées au cours de la période	220 485	642 511
Reprises sur provisions	(642 511)	(268 701)
Fin de période	220 485	642 511

Les Actifs financiers au coût amorti (CT) s'élèvent au 31 décembre 2022 à 407 615 DT contre 749 000 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2022	31/12/2021
Avances au personnel	142 608	215 458
Prêts au personnel (CT)	371 647	583 062
Sous-total	514 255	798 521
Provisions sur les prêts au personnel	(106 640)	(49 521)
Total	407 615	749 000

Les actifs financiers au coût amorti comprennent les éléments suivants :

Au 31/12/2022	Courant	Non-courant	Total
Prêts au personnel	371 647	1 563 302	1 934 949
Avances au personnel	142 608	-	142 608
Dépôt et cautionnements	-	712 513	712 513
Sous total	514 255	2 275 815	2 790 070
Provisions	(106 640)	(220 485)	(327 125)
Total	407 615	2 055 330	2 462 945

Au 31/12/2021	Courant	Non-courant	Total
Prêts au personnel	583 062	1 993 903	2 576 965
Avances au personnel	215 458	-	215 458
Dépôt et cautionnements	-	1 099 101	1 099 101
Sous total	798 520	3 093 004	3 891 524
Provisions	(49 521)	(642 511)	(692 032)
Total	748 999	2 450 493	3 199 492

A5. Participations non consolidées

Les participations non consolidées représentent les titres de participation détenus par le groupe dans la société AF CAR s'élevant à 4 288 238 DT totalement provisionnés qui a été exclue du périmètre de consolidation et déconsolidée en 2022 (**Voir Note 1.1**).

A.6. Stocks

Les stocks s'élèvent au 31 décembre 2022 à 177 510 324 DT contre 94 691 496 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2022	31/12/2021
Volkswagen	9 450 431	31 010 204

Volkswagen Utilitaires	12 485 451	929 377
Audi	30 570 319	744 277
Porsche	-	1 784 175
SEAT	22 865 545	4 957 165
SKODA	14 027 870	5 674 364
Renault Trucks	14 598 653	-
Stock véhicules neufs encours de dédouanement	49 214 671	33 250 286
Stock de pièces de rechange	21 101 668	17 850 698
Stock de pièces de rechange encours de dédouanement	2 713 694	1 140 966
Stock véhicules d'occasion	3 191 008	447 060
MAN	214 281	214 281
Stock de carburants et lubrifiants	12 155	23 451
Sous-total	180 445 746	98 026 305
Provision pour dépréciation stocks	(2 935 422)	(3 334 809)
Total	177 510 324	94 691 496

Les mouvements de la provision sur les stocks se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2022	31/12/2021
Début de période	3 334 809	4 064 661
Provisions constituées au cours de la période	686 692	448 053
Reprises sur provisions	(1 086 079)	(1 177 906)
Fin de période	2 935 422	3 334 809

A.7. Créances clients

Les Créances clients s'élèvent au 31 décembre 2022 à 137 707 019 DT contre 78 981 502 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2022	31/12/2021
Effets escomptés non échus	49 282 195	24 593 028
Effets à recevoir	58 445 276	37 161 066
Clients comptes courants	34 642 012	19 268 595
Clients travaux en cours	622 168	810 497
Clients douteux	979 831	1 310 539
Effets et chèques impayés	156 492	229 483
Sous-total	144 127 974	83 373 208
Provisions sur les clients	(6 420 955)	(4 391 706)
Total	137 707 019	78 981 502

Les mouvements de la provision sur les clients se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2022	31/12/2021
Début de période	4 391 706	3 122 315
Provisions constituées au cours de la période	2 335 402	1 991 456
Reprises sur provisions	(306 153)	(722 065)
Fin de période	6 420 955	4 391 706

A8. Autres actifs courants

Les autres actifs courants s'élèvent au 31 décembre 2022 à 18 355 773 DT contre 8 083 106 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2022	31/12/2021
Fournisseurs, avances et acomptes	9 554 934	2 211 311
Reports d'impôts et taxes	8 424 484	3 018 791
Produits à recevoir	1 907 270	3 130 133
Débiteurs divers	12 615	214 679
Charges constatées d'avance	2 149 506	744 242
Sous-total	22 048 809	9 319 156
Provisions sur les autres actifs courants	(3 693 036)	(1 236 051)
Total	18 355 773	8 083 106

Les mouvements de la provision sur les autres actifs courants se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2022	31/12/2021
Début de période	1 236 051	978 730
Provisions constituées au cours de la période	3 269 841	1 209 701
Reprises sur provisions	(812 856)	(952 381)
Fin de période	3 693 036	1 236 051

A.9. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2022 à 17 503 836 DT contre 19 959 755 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2022	31/12/2021
Banques créditrices	14 691 402	17 128 752
Effets à l'encaissement	1 475 352	2 689 546
Caisses	30 843	30 951
Régie d'avance et accreditifs	1 306 239	110 506
Total	17 503 836	19 959 755

C – Capitaux propres :

C.1 Autres éléments du résultat global

Le détail de la variation des autres éléments du résultat global de la période se présente comme suit :

Solde au 31 décembre 2020	(1 645 500)
Gains actuariels	504 278
Réévaluation des instruments financiers par le biais des AERG	6 105 340
Impôts différés sur les AERG *	(2 387 599)
Solde au 31 décembre 2021	2 576 518
Gains actuariels	54 983
Réévaluation des instruments financiers par le biais des AERG	7 349 205
Impôts différés sur les AERG *	(1 561 325)

Solde au 31 décembre 2022**8 419 381**

*y compris l'impact des changements des taux d'impôts sur les autres éléments du résultat global constatés au cours des périodes précédentes.

B –PASSIFS :**P.1 Emprunts et obligations locatives**

- Les emprunts s'élèvent au 31 décembre 2022 à 67 622 530 DT contre 35 308 120 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

31/12/2022	Courant	Non-courant	Total
Emprunts Amen Bank	6 844 253	3 407 526	10 251 779
Billets à ordre	8 088 318	-	8 088 318
Effets escomptés et non échus	49 282 195	-	49 282 195
Autres	237	-	237
Total	64 215 004	3 407 526	67 622 530

31/12/2021	Courant	Non-courant	Total
Emprunt Attijari Bank	5 506 619	-	5 506 619
Emprunt Amen Bank	834 308	4 251 779	5 086 087
Effets escomptés et non échus	24 593 028	-	24 593 028
Crédits leasing	122 149	-	122 149
Autres	237	-	237
Total	31 056 341	4 251 779	35 308 120

- Les obligations découlant des contrats de location contractés par le Groupe ont totalisé 1 045 724 DT au 31 décembre 2022 contre 952 887 DT au 31 décembre 2021.

Le tableau de variation des emprunts et des obligations locatives se présente comme suit :

	31/12/2021	Remboursements	Reclassements	Nouveaux crédits	31/12/2022
Emprunt Attijari Bank					
Non-courant	0		0		0
Courant	5 506 619	-5 506 619	0		0
Emprunt Amen Bank					
Non-courant	4 251 779		-844 253		3 407 526
Courant	834 308	-834 308	844 253		844 253
Crédit à Court Terme Amen Bank					
Courant	0	-10 000 000		16 000 000	6 000 000
Obligations locatives					
Non-courant	952 887	0	0	92 837	1 045 724
Leasing					
Non-courant	0		0		0
Courant	122 149	-122 149	0		0
Billets à ordre					
Courant	0	-9 888 267		17 976 585	8 088 318
Effets escomptés et non échus					
Courant	24 593 028	-24 593 028	0	49 282 195	49 282 195
Total courant	31 056 103	-50 944 371	844 253	83 258 780	64 214 766
Total Non-courant	5 204 666	0	-844 253	92 837	4 453 250

Les emprunts par banque se détaillent comme suit :

Banque	Termes	Montant principal	Taux d'intérêt*	31/12/2022	31/12/2021
Emprunt Attijari Bank (Ennakl Automobiles)	5 ans	24 000 000	TMM +1,85%	-	5 506 619
Emprunt Amen Bank (Ennakl Automobiles)	7 ans	6 000 000	TMM +2%	4 237 807	4 993 277
Emprunt Amen Bank (Ennakl Automobiles)	3 mois, 18 jours	16 000 000	TMM +2%	6 000 000	-
Emprunt Amen Bank (STLV)	36 mois	215 800	TMM +2,75%	13 972	92 810
Billets à ordre Amen Bank (Ennakl Automobiles)	90 jours	8 088 318	TMM +1,5%	8 088 318	-
Crédits Leasing Tunisie Leasing et Factoring (STLV)	36 mois	2 126 626	9,03% - 11,58%	-	122 149
Effets escomptés et non échus Amen Bank, Attijari Bank et ATB (Ennakl Automobiles)	Max 90 jours	24 593 028	TMM +1% - TMM +1,5%	49 282 195	24 593 028
Total				67 622 292	35 307 883

*Le TMM correspond au taux d'intérêt du marché monétaire tunisien. Il s'agit d'un taux variable fixé par la Banque centrale de Tunisie.

P.2. Provision pour indemnité de départ à la retraite

Les provisions pour indemnité de départ à la retraite s'élèvent au 31 décembre 2022 à 352 443 DT contre 369 268 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Début de l'exercice	369 268	760 023
Coût des services rendus	23 707	71 513
Charge financière	34 426	73 965
Gain/perte actuarielle (AERG)	(54 983)	(504 278)
Remboursements	(19 975)	(31 955)
Fin de l'exercice	352 443	369 268

P.3. Provisions pour risques et charges

Les Provisions pour risques et charges s'élèvent au 31 décembre 2022 à 7 580 492 DT contre 8 049 545 DT au 31 décembre 2021.

P.4. Actifs et passifs d'impôts différés

Les actifs d'impôts différés du Groupe s'élèvent au 31 décembre 2022 à 2 635 725 DT et se détaillent comme suit :

Différences temporelles attribuables aux :	Ennakl	CARGROS	AF CAR	STLV	Total
Provisions pour départ à la retraite	121 304	2 478	-	-	123 782
Provisions pour litiges	672 551	-	-	-	672 551
Provisions sur les titres	1 389 389	68 612	-	-	1 458 001
Pertes de change latentes	841 481	125 010	-	-	966 491
Instruments de couverture	764 646	38 124	-	-	802 770
Plus-value de cession d'immobilisation ICO	462 441	-	-	-	462 441
Marge sur stocks finaux ICO	238 368	-	-	-	238 368
Contrats de location	30 225	-	-	18 673	48 898
Provisions sur les stocks et cautions	403 738	325 506	-	-	729 244
Total des actifs d'impôts différés	4 924 143	559 730	-	18 673	5 502 546
Gains de change latents	(1 649 692)	-	-	-	(1 649 692)
Produits à recevoir	(32 052)	-	-	-	(32 052)
Amortissements différés	(1 185 076)	-	-	-	(1 185 076)
Total des passifs d'impôts différés	(2 866 821)	-	-	-	(2 866 821)
Solde net	2 057 322	559 730	-	18 673	2 635 725

Le tableau des mouvements des actifs et passifs d'impôt différé de la période se présente comme suit :

Mouvements 2022	Solde au 31 décembre 2021	En résultat de la période	En résultat global via les AERG	Solde au 31 décembre 2022
Provisions pour départ à la retraite	129 803	(24 333)	18 312	123 782
Provisions pour litiges	743 615	(71 064)	-	672 551
Moins-value sur titres	1 579 637	-	(1 579 637)	
Pertes de change latentes	470 940	495 551	-	966 491
Plus-value de cession d'immobilisation ICO	311 963	150 478	-	462 441
Provisions sur les titres	-	1 458 001	-	1 458 001
Marge sur stocks finaux ICO	400 222	(161 854)	-	238 368
Gains de change latents	(960 323)	(689 369)	-	(1 649 692)
Produits à recevoir	(38 389)	6 337	-	(32 052)
Instruments de couverture	516 980	285 789	-	802 770
Amortissements différés	(1 144 243)	(40 833)	-	(1 185 076)
Provisions sur les stocks et cautions	254 291	474 953	-	729 244
Contrats de location	47 376	1 522	-	48 898
Total	2 311 872	1 885 176	(1 561 325)	2 635 723

Le tableau de réconciliation entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt effective se présente comme suit :

En Dinars Tunisien	2022
Résultat avant impôt provenant des activités poursuivies	57 225 092
Taux d'impôt	39%
Impôt sur les sociétés (théorique)	22 317 786
Effet de :	
Provisions et charges non déductibles	5 898 302
Produits non imposables	(8 360 079)
Charge d'impôt de l'exercice au titre des activités poursuivies	19 856 009

La variation du passif d'impôt courant au 31 décembre 2022 se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Passif d'impôt courant au 31 décembre 2021	329 890
Charge d'impôt exigible de 2022	21 741 185
Paiement d'impôts en 2022	(12 625 183)
Passif d'impôt courant au 31 décembre 2022	9 445 892

P.5. Dettes fournisseurs

Les dettes fournisseurs s'élèvent au 31 décembre 2022 à 191 615 266 DT contre 111 524 197 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2022	31/12/2021
Fournisseurs étrangers	180 645 337	104 299 071
Fournisseurs locaux	9 344 031	5 008 555
Fournisseurs, factures non parvenues	1 274 666	1 411 923
Fournisseurs d'immobilisations	57 562	272 090
Fournisseurs, retenues de garantie	293 670	375 433
Fournisseurs, effets à payer	-	157 124
Total	191 615 266	111 524 197

Les dettes fournisseurs sont généralement payées dans un délai qui ne dépasse pas 90 jours suivant leur constatation.

La valeur comptable des dettes commerciales et autres dettes est considérée comme étant égale à leur juste valeur en raison de leur nature à court terme.

P.6. Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'élèvent au 31 décembre 2022 à 11 125 149 DT contre 7 585 340 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2022	31/12/2021
Charges à payer	5 178 691	3 945 713
Cotisations de sécurité sociale CNSS à payer	1 781 777	1 338 672
Provisions pour congés payés	582 275	808 550
Etat, impôts et taxes à payer	2 328 102	965 238
Créditeurs divers	32 099	157 980
Assurance groupe	51 637	251 356
Produits constatés d'avance	101 870	113 830
Débours sur droits de douane et cartes grises	99 919	-
Avances reçues des clients	964 779	-
Dépôts et cautionnements	4 000	4 000
Total	11 125 149	7 585 340

P.7. Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net s'élèvent au 31 décembre 2022 à 2 362 291 DT contre 1 547 943 DT au 31 décembre 2021 et correspondent à l'instrument de couverture passif.

C – L'ETAT DE RESULTAT :

R.1. Produits issus des contrats avec les clients

Les produits issus des contrats avec les clients s'élèvent au 31 décembre 2022 à 568 542 801 DT contre 538 114 892 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	2022	2021
Ventes de véhicules neufs	464 138 884	457 330 663
Ventes pièces de rechange et lubrifiants	88 849 888	66 448 210
Ventes de travaux atelier	2 503 557	2 530 313
Ventes de véhicules utilisés	8 062 772	8 447 071
Locations de véhicules	4 650 204	2 913 025
Ventes d'accessoires de véhicules neufs	310 409	304 086
Ventes de travaux extérieurs sur véhicules neufs	18 739	127 495
Ventes de carburants	8 348	14 030
Total	568 542 801	538 114 892

R.2. Coûts des ventes

Les coûts des ventes s'élèvent au 31 décembre 2022 à 447 599 097 DT contre 446 032 620 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	2022	2021
Achats de véhicules neufs	246 962 873	281 354 529
Droits de Douanes	107 195 813	97 648 169
Achats de pièces de rechanges	66 795 129	45 116 691
Fret maritime	7 501 884	7 423 272
Charges de personnel	4 377 962	2 300 199
Frais de magasinage	869 616	1 088 621
Frais de gardiennage	1 145 420	766 933
Achats des accessoires	403 088	421 061
Dotations aux provisions sur stocks VN	686 692	448 053
Reprise de provisions sur stocks VN	(936 222)	(86 958)
Assurance maritime	698 205	618 202
Travaux extérieurs	214 869	266 090
Frais de transit	687 577	185 944
Achats de véhicules utilisés	10 752 828	8 270 748
Achats pour les ateliers	243 363	211 066

Total	447 599 097	446 032 620
--------------	--------------------	--------------------

R.3. Frais de commercialisation et de distribution

Les frais de commercialisation et de distribution s'élèvent au 31 décembre 2022 à 21 438 094 DT contre 17 238 949 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	2022	2021
Autres frais sur ventes	3 445 490	2 539 902
Frais de déplacements	1 046 557	567 808
Charges de personnel	11 380 398	9 872 423
Publicité et insertions	3 926 333	3 199 760
Consommables	757 296	505 972
Locations diverses	99 114	87 111
Cadeaux, réceptions et restaurations	231 743	165 165
Honoraires	124 350	135 704
Impôts et taxes	12 489	9 795
Redevances et royalties	414 324	155 308
Total	21 438 094	17 238 949

R.4. Charges administratives

Les charges administratives s'élèvent au 31 décembre 2022 à 38 828 096 DT contre 32 791 889 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	2022	2021*
Charge de personnel	12 630 370	11 966 331
Dotation aux amortissements	7 550 043	6 336 881
Impôts et taxes	2 162 553	2 032 226
Honoraires	2 119 108	1 671 872
Energie	977 666	880 720
Frais bancaire	3 883 958	2 263 489
Entretien et réparation	1 280 658	1 076 753
Assurance	1 022 174	837 355
Gardiennage	605 527	699 248
Dotations aux provisions sur créances et autres actifs	5 198 288	2 313 234
Reprises de provisions sur créances et autres actifs	(306 872)	-
Abonnement	660 502	1 610 462
Fournitures de bureaux	259 020	194 217
Frais de formation	186 234	185 663
Vêtements de travail	160 207	189 881
Dons et subventions	38 950	68 820
Frais de télécommunications	326 236	392 042

Autres frais administratifs	73 474	72 694
Total	38 828 096	32 791 889
*Retraité en proforma à des fins de comparabilité		

R.5. Autres produits

Les autres produits s'élèvent au 31 décembre 2022 à 2 783 163 DT contre 8 172 122 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	2022	2021*
Dotations aux provisions pour risques et charges*	(5 610 979)	(1 473 850)
Reprises de provisions pour risques et charges*	6 802 368	7 906 338
Produits non récurrents	183 378	222 317
Profits sur cessions d'immobilisations	1 065 173	848 800
Locations	72 000	72 000
Ristournes TFP	70 233	62 791
Remboursements d'assurance	105 533	247 371
Autres services	95 457	286 355
Total	2 783 163	8 172 122

*Retraité en proforma à des fins de comparabilité

R.6. Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2022 à 5 437 542 DT contre 7 439 484 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	2022	2021
Pertes sur cessions d'immobilisations	76 094	327 539
Pénalités de retard	372 611	140 424
Autres pertes (1)	4 987 980	6 892 126
Pertes sur créances irrécouvrables	857	79 395
Total	5 437 542	7 439 484

¹ Essentiellement sur clôture du contrôle fiscal (**Voir Note E**) et amendes Douanières de la société mère « Ennakl Automobiles ».

R.7. Produits financiers

Les produits financiers s'élèvent au 31 décembre 2022 à 4 169 236 DT contre 5 368 241 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	2022	2021
Dividendes reçus	3 670 774	4 717 780
Intérêts créditeurs	284 547	378 651
Intérêts sur prêts au personnel	169 088	172 973
Produits nets sur placements	44 827	98 838
Total	4 169 236	5 368 241

R.8. Charges financières

Les charges financières s'élèvent au 31 décembre 2022 à 4 967 278 DT contre 3 088 927 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	2022	2021
Intérêts sur comptes courants	231 717	175 506
Intérêts sur escomptes d'effets	2 048 919	1 034 708
Intérêts sur emprunts	1 674 849	1 624 778
Moins-value sur les instruments financiers	163 019	-
Pertes sur instruments de couverture	814 348	179 970
Charge financière - IDR	34 426	73 965
Total	4 967 278	3 088 927

Tableau de passage de charges par nature

Les charges par nature se détaillent comme suit :

Désignations	2022	2021
Achats consommés	444 552 718	440 615 778
Salaires, traitements et avantages du personnel	28 138 247	23 807 507
Autres charges d'exploitation	13 322 160	11 366 859
Dotations aux amortissements et aux provisions	19 046 002	11 294 084
Impôts, taxes et versements assimilés	2 175 042	2 042 021
Honoraires	2 075 697	1 664 066
Total	509 309 866	490 790 314

D – ENGAGEMENTS HORS BILAN DU GROUPE AU 31/12/2022 :

Les engagements hors bilan du groupe arrêtés au 31 décembre 2022 se détaillent comme suit :

Engagements en Devises par banque :

Société	Banque	Lettre de crédit (SLOC)
Ennakl Automobiles	AMEN BANK	38 000 000 EUR
Ennakl Automobiles	ATB	6 000 000 EUR
Ennakl Automobiles	BIAT	12 000 000 EUR
Ennakl Automobiles	UBCI	12 000 000 EUR
Car Gros	ATTIJARI BANK	4 700 399 EUR
Total		72 700 399 EUR

Engagements en Dinars par banque :

AMEN BANK :

Société	Nature	Montant au 31/12/2022
Ennakl Automobiles	CAUTIONS POUR ADMISSIONS TEMPORAIRES	3 061 000
Ennakl Automobiles	CAUTIONS DEFINITIVES	703 347
Ennakl Automobiles	CAUTIONS DE RETENUE DE GARANTIE	691 346
Ennakl Automobiles	CAUTIONS DE DROITS DE DOUANES	2 000 000
Ennakl Automobiles	OBLIGATION CAUTIONNEES	6 325 404
STLV	CAUTIONS BANCAIRES	267 523
Total		13 048 620

BIAT :

Société	Nature	Montant au 31/12/2022
Ennakl Automobiles	CAUTIONS DEFINITIVES	380 131
Ennakl Automobiles	CAUTIONS PROVISOIRES	43 145
Ennakl Automobiles	CAUTIONS DE RETENUE DE GARANTIE	567 991
Ennakl Automobiles	CAUTIONS POUR ADMISSIONS TEMPORAIRES	1 454 600
Ennakl Automobiles	CAUTION DE DOUANES	1 000 000
Ennakl Automobiles	AUTRES	26 760
Total		3 472 627

ZITOUNA :

Société	Nature	Montant au 31/12/2022
Ennakl Automobiles	CAUTIONS DEFINITIVES	29 208
Ennakl Automobiles	CAUTION DE RETENUE DE GARANTIE	29 260
Total		58 468

UBCI :

Société	Nature	Montant au 31/12/2022
Ennakl Automobiles	CAUTIONS PROVISOIRES	1 500
Ennakl Automobiles	CAUTIONS DEFINITIVES	3 900
Total		5 400

Nantissement

En garantie du remboursement du crédit à CT contracté auprès de la banque Amen Bank d'un montant de 16 000 000 DT, Ennakl Automobiles a consenti un nantissement sur 2 666 921 actions Arab Tunisian Lease (ATL) dont la valeur boursière s'élève au 04/11/2022 à 7 894 086 DT, date de souscription du crédit. L'encours de ce crédit s'élève au 31/12/2022 à 6 000 000 DT.

E – NOTE SUR LES CONTROLES FISCAUX :

- 1) Le 5 avril 2022, la société ENNAKL AUTOMOBILES a signé un accord avec l'administration fiscale portant sur l'ancien redressement fiscal couvrant les exercices 2015, 2016, 2017 et 2018. Cet accord prévoit le paiement de la totalité du principal selon un échéancier établi à cet effet et l'abandon des pénalités de retard dans le cadre de l'amnistie instaurée par le décret-loi n° 2021-21 du 28 décembre 2021, portant loi de finances pour l'année 2022.

Ce même accord porte sur le paiement du principal pour un montant de 1 547 729 DT et l'abandon des pénalités de retard par l'administration pour un montant de 902 983 DT. Par la signature de cet accord, la société ENNAKL AUTOMOBILES a abandonné l'ancien report d'impôt sur les sociétés d'un montant de 1 397 035 DT.

Au 31 décembre 2022, d'une part, la provision constituée durant les exercices antérieurs s'élevant à 3 113 844 DT a fait l'objet d'une reprise et, d'autre part, le montant du principal à payer s'élevant à 1 547 729 DT et l'ancien report d'impôt d'un montant de 1 397 035 DT, soit un total de 2 944 764 DT ont été comptabilisés parmi les pertes de la période.

- 2) En janvier 2023, la filiale CAR Gros a reçu une notification de contrôle fiscal approfondi. La Direction n'a constaté aucune provision pour risques et charges à ce titre vu l'absence d'éléments lui permettant de l'estimer en attendant la notification de redressement fiscal.

F – NOTE SUR LA L'INCIDENCE DE LA GUERRE RUSSIE – UKRAINE :

L'année 2022 a été marquée par l'invasion russe de l'Ukraine et l'imposition de sanctions internationales à l'encontre de la Russie. Ceci a engendré un impact économique généralisé, non seulement sur les entreprises en Russie et en Ukraine, mais également à l'échelle mondiale, où les entreprises se livrent à des activités économiques susceptibles d'être affectées par le conflit.

La direction Du groupe est en train de suivre de près le développement de la situation et les impacts probables sur le secteur automobile en général et sur le groupe en particulier.

Aucun fait n'a été identifié par la direction entraînant des changements significatifs dans les hypothèses et les jugements retenus pour l'établissement des états financiers consolidés au 31 décembre 2022.

G – NOTE SUR LES EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE :

Ces états financiers ont été arrêtés par le conseil d'administration du 21 mars 2023. Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice qui pourrait avoir un impact sur les états financiers de l'exercice 2022 n'a été identifié.

H – INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES DU GROUPE :

Les opérations réalisées avec les parties liées du groupe Ennakl Automobiles durant l'exercice 2022 se présentent comme suit :

❖ Société Ennakl Automobiles :

a) Emprunt bancaire pour financer l'achat d'un bloc d'actions Amen Bank :

- La société Ennakl Automobiles S.A a acquis, au cours de l'exercice 2017, un bloc d'actions Amen Bank pour un montant global de 26 529 604 DT dont 24 000 000 DT financés par emprunt bancaire contracté auprès d'Attijari Bank à un taux d'intérêt annuel de TMM+1,85%. Au 31/12/2022, le solde en principal est totalement remboursé pour un montant de 5 506 619 DT et les charges d'intérêts s'y rattachant se sont élevés à 383 722 DT en 2022.

b) Emprunt à moyen terme auprès de l'Amen Bank :

- En 2020, La société Ennakl Automobiles a obtenu un emprunt auprès de l'Amen Bank aux modalités suivantes :
 - Date : 28/02/2020
 - Principal : 6 000 000 dinars
 - Mode de paiement : 84 mois
 - Taux d'intérêt : TMM + 2%

Ce prêt a fait l'objet de remboursement au cours de l'exercice 2022 à hauteur de 755 469 DT et les intérêts correspondants constatés se sont élevés à 407 718 DT en 2022. Le solde en principal non encore échu s'élève, au 31 décembre 2022, à 4 237 807 DT.

c) Prêts à court terme auprès de l'Amen Bank :

- Le 7 novembre 2022, La société Ennakl S.A a renouvelé son contrat de prêt avec l'Amen Bank portant sur une enveloppe de crédits à court terme, dont la somme globale en principal s'élève à 158 200 000 détaillé comme suit :
 - ✓ Escompte LC pour un montant de 10 000 000 DT à un taux d'intérêt annuel de TMM+1,5% ;
 - ✓ Découvert en compte pour un montant de 3 000 000 DT à un taux d'intérêt annuel de TMM+2,5% ;
 - ✓ Financement de droits de douane pour un montant de 9 000 000 DT à un taux d'intérêt annuel de TMM+2,5%. L'encours, au 31 décembre 2022, s'élève à 2 000 000 DT ;
 - ✓ Admissions temporaires pour un montant de 3 000 000 DT assortis d'une commission d'engagement de 0,15% par mois. L'encours, au 31 décembre 2022, s'élève à 3 061 000 DT ;
 - ✓ Cautions provisoires pour un montant de 100 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,15% par mois ;
 - ✓ Obligations cautionnées pour un montant de 10 000 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,15% par mois. L'encours, au 31 décembre 2022, s'élève à 6 325 404 DT ;

- ✓ Cautions définitives pour un montant de 500 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,15% par mois. L'encours, au 31 décembre 2022, s'élève à 703 347 DT ;
- ✓ Cautions de retenue de garantie sur marché public pour un montant de 1 000 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,15% par mois. L'encours, au 31 décembre 2022, s'élève à 691 346 DT ;
- ✓ Crédits documentaires pour un montant de 121 600 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,09% par mois. L'encours, au 31 décembre 2022, s'élève à 68 000 000 EUR.

d) Emprunt à court terme auprès de l'Amen Bank :

- En 2022, la société Ennakl Automobiles a obtenu un emprunt à court terme auprès de l'Amen Bank aux modalités suivantes :
 - Date : 07/11/2022
 - Principal : 16 000 000 dinars
 - Mode de paiement : 4 mois
 - Taux d'intérêt : TMM + 2%

En garantie du remboursement de cet emprunt, Ennakl Automobiles a consenti un nantissement sur 2.666.921 actions d'Arab Tunisian Lease (ATL) dont la valeur boursière s'élève, au 04 novembre 2022 soit la date de souscription du crédit, à 7 894 086 DT.

Ce prêt a fait l'objet de remboursement au cours de l'exercice 2022 à hauteur de 10 000 000 DT et les intérêts correspondants constatés se sont élevés à 113 373 DT. Le solde en principal non encore échu s'élève, au 31 décembre 2022, à 6 000 000 DT.

e) Billets à ordre souscrits auprès de l'Amen Bank :

- Au cours de 2022, Ennakl Automobiles a souscrit des billets à ordre auprès de l'Amen Bank pour un montant de 17 976 585 aux conditions suivantes :
 - Taux d'intérêt : TMM+1,5% ;
 - Echéance : 90 jours ;

Au 31 décembre 2022, le solde des billets à ordre souscrits et non encore échus s'élevait à 8 038 318 DT et les remboursements au cours de 2022 s'élèvent à 9 888 268 DT. Les intérêts correspondants s'élèvent, en 2022, à 370 201 DT.

f) Autres opérations :

- Au 31 décembre 2022, l'Amen SICAR a procédé au remboursement d'un montant de 6 000 000 DT à la société Ennakl Automobiles au titre du fonds géré souscrit en 2016, majoré des produits financiers correspondants s'élevant à 34 510 DT et de la plus-value correspondante s'élevant à 1 232 034 DT.
- La société PGI Holding a facturé à la société ENNAKL AUTOMOBILES 160 000 DT hors taxes au titre de sa participation aux frais du siège de PGI Holding suivant la convention conclue à cet effet.

- La société Ennakl Automobiles S.A a encouru auprès de COMAR Assurances des frais d'assurance s'élevant à 2 390 487 DT hors taxes.
 - Les opérations de ventes de véhicules neufs et des prestations de services après-vente réalisées avec les parties liées du groupe PGI et du Groupe Poulina se présentent comme suit (En TTC) :
 - AMEN BANK: 42 924 DT
 - CAFE BONDIN: 134 310 DT
 - PARENIN: 137 789 DT
 - CAFÉ BEN YEDDER: 346 937 DT
 - POULINA GROUP HOLDING: 131 187 DT
 - EL MAZRAA: 170 340 DT
 - MED FACTOR: 375 002 DT
 - COMAR: 610 991 DT
 - PGI HOLDING: 9 124 DT
 - En 2022, la société Amen Invest à facturé à la société Ennakl Automobiles un montant de 5 000 DT HT relatif aux frais de tenue de comptes de valeurs mobilières.
 - La société TLF a financé des opérations de ventes réalisées par la société ENNAKL AUTOMOBILES en 2022 pour un montant total de 45 032 168 DT TTC.
 - La société ATL a financé des opérations de ventes réalisées par la société ENNAKL AUTOMOBILES en 2022 pour un montant total de 44 718 663 DT TTC.
- g) Obligations et engagements de la société envers les dirigeants, administrateurs et membres du comité permanent d'audit :

Rémunérations servies aux dirigeants :

	M. Abdelatif HAMAM	M. Ibrahim DEBBACHE	M. Laâroussi BEN YEDDER	M. Ahmed Maher JAIET	M. Mohamed Habib LASRAM
	Président Du Conseil	Directeur Général	Secrétaire Général	Directeur Général Adjoint	Directeur Général Adjoint
Rémunération brute (*)	200 000	493 932	277 232	333 332	361 615

(*) Rémunération brute totale incluant salaires, primes et avantages en nature (voitures de fonction et quotas d'essence)

Rémunérations servies aux administrateurs :

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 mai 2022. Au titre de l'exercice 2022, la charge correspondante s'élève à 44 000 DT et est non encore réglée à la date de clôture.

Rémunérations servies aux membres du comité permanent d'audit :

En 2022, un montant de 20 000 DT a été alloué aux membres du comité permanent d'audit (composé d'administrateurs et de non-administrateurs).

❖ **Société Gar Gros :**

- ✓ La société Car Gros a encourus auprès de « l'Assurances COMAR » au 31/12/2022 des frais d'assurance relatifs à :
- Un contrat d'assurances multirisques pour un montant de 26 963 DT ;
 - Un contrat d'assurances flotte pour un montant de 14 942 DT ;
 - Un contrat d'assurances groupe pour un montant de 133 691 DT.

❖ **Société STLV :**

Tunisie Leasing et factoring :

La société « STLV » a conclu cinq contrats de leasing relatifs à l'acquisition de matériels de transport depuis sa création avec la société TLF. Au 31/12/2022, le solde en principal est totalement remboursé pour un montant 122 149 DT et les charges financières relatives à ces contrats ont totalisé un montant de 3 729 DT.

En 2022, la société a STLV a facturé à la société Tunisie Leasing et factoring un montant de 22 070 DT à titre de location de véhicules.

Le solde client Tunisie Leasing et factoring correspondant chez la société STLV S.A. s'élève à 1 400 DT au 31/12/2022 contre un solde de 3 220 DT au 31/12/2021.

Assurances Comar :

En 2022, la société STLV a encouru des frais d'assurance auprès de la compagnie Assurances COMAR relatifs à :

- Un contrat d'assurance groupe pour un montant de 55 092 DT ;
- Un contrat d'Assurance flotte pour un montant de 580 666 DT ;
- Un contrat d'assurance multirisque professionnel pour un montant de 3 601 DT.

Le solde fournisseur Assurances COMAR correspondant chez la société STLV S.A. s'élève à 635 DT au 31/12/2022 contre un solde de 5 847 DT au 31/12/2021.

En 2022, la société a STLV a facturé aux Assurances COMAR un montant de 118 DT à titre de location de véhicules.

Le solde client Assurances COMAR correspondant chez la société STLV S.A. est nul au 31/12/2022 contre un solde de 2 895 DT au 31/12/2021.

Amen Bank :

La STLV a signé avec l'Amen Bank le 25/09/2019 un contrat de crédit à moyen terme pour un montant en principal d'un million cinq cent mille dinars (1 500 000 DT) destiné à financer l'acquisition de Soixante-deux véhicules et débloqué par tranches sur demande de la société STLV S.A. Le taux d'intérêt applicable à ce crédit est de TMM + 2,75%. Le 11/02/2020, une seule tranche d'un montant de 215 800 DT a été débloqué au profit de la société STLV S.A.

En 2022, la société STLV a remboursé un montant de 78 839 DT en principal au titre de ce crédit. Les charges financières correspondantes supportées en 2022 ont totalisé 5 396 DT. Le montant en principal non encore échu au titre de ce crédit s'élève à 13 972 DT au 31 décembre 2022.

En 2022, la société a STLV a facturé à la société AMEN BANK un montant de 2 791 DT à titre de location de véhicules.

Le solde client AMEN BANK correspondant chez la société STLV S.A. s'élève à 2 430 DT au 31/12/2022 contre un solde nul au 31/12/2021.

Amen santé :

En 2022, la société a STLV a facturé à la société AMEN SANTE un montant de 622 DT à titre de location de véhicules.

Le solde client AMEN SANTE correspondant chez la société STLV S.A. s'élève à 595 DT au 31/12/2022 contre un solde nul au 31/12/2021.

PARENIN :

En 2022, la société a STLV a facturé à la société PARENIN un montant de 16 479 DT à titre de location de véhicules.

Le solde client PARENIN correspondant chez la société STLV S.A. s'élève à 1 050 DT au 31/12/2022 contre un solde nul au 31/12/2021.

Rémunérations servies aux dirigeants :

Nature de la rémunération brute	AHMED AZIZ HAJ ROMDHANE	
	Directeur Général Adjoint	
	Charges Au 31/12/2022	Passif Au 31/12/2022
Salaire brut (*)	228 464	0

(*) Voiture de fonction et quotas carburant compris.

Mesdames, Messieurs les Actionnaires de la société
Ennakl Automobiles S.A.
Z.I Ariana – Aéroport

**RAPPORT SUR L’AUDIT DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
ETABLIS EN NORMES IFRS**

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l’audit des états financiers consolidés de la société ENNAKL AUTOMOBILES et de ses filiales (le « groupe ») qui comprennent l’état de la situation financière consolidée au 31 décembre 2022, l’état consolidé du résultat net et l’état consolidé des autres éléments du résultat global, le tableau de variation des capitaux propres consolidés et l’état des flux de trésorerie consolidé pour l’exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers consolidés font ressortir, au 31 décembre 2022, un total du bilan consolidé de **495 308 667 DT** et des capitaux propres consolidés – part du groupe de **203 382 280 DT** y compris le résultat consolidé – part du groupe s’élevant à **37 368 240 DT**.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière consolidée du groupe ENNAKL AUTOMOBILES au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière consolidée et ses flux de trésorerie consolidés pour l’exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d’information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés d'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

▪ *Les Revenus :*

Description de la question clé de l'audit :

Le chiffre d'affaires, figure à l'état consolidé du résultat net au 31 décembre 2022, pour un montant de **568 542 801 DT** et représente le poste le plus important de l'état consolidé du résultat net.

Ce chiffre d'affaires est composé essentiellement de ventes de véhicules neufs à hauteur de **464 138 884 DT**.

Nous avons considéré que la reconnaissance des revenus est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les états financiers consolidés du groupe.

Réponse d'audit :

En réponse, nous avons examiné la conformité au référentiel IFRS des méthodes comptables sous-tendant la reconnaissance du revenu.

Compte tenu notamment du volume des transactions de ventes, nous avons examiné et évalué les procédures de contrôle interne correspondantes et nous avons réalisé des tests sur les contrôles clefs pertinents.

En outre, nous avons testé les rapports générés par le système d'information que nous avons rapproché avec les données comptables.

Nous avons également procédé à des examens analytiques des revenus complétés par des tests de détail à la transaction.

▪ ***Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des Autres Eléments du Résultat Global (« AERG ») :***

Description de la question clé de l'audit :

Au 31 décembre 2022, les actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG s'élèvent à **63 049 987 DT**.

Ils sont évalués, lors de la comptabilisation initiale, à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables à leur acquisition.

Les variations ultérieures de la juste valeur sont présentées dans les autres éléments du résultat global suivant le choix fait par l'entité lors de la comptabilisation initiale conformément à la norme IFRS 9.

L'estimation de la valeur d'inventaire de ces titres requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les actifs concernés, ainsi que pour la détermination de la juste valeur.

Compte tenu du caractère significatif des actifs financiers au regard de la situation financière consolidée du groupe et du jugement nécessaire à l'estimation de leur juste valeur, nous avons considéré que l'évaluation des actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG constitue un point clef de l'audit.

Réponse d'audit :

Nos travaux ont consisté principalement en ce qui suit :

- Sur la base de la situation financière des sociétés concernées et des choix des méthodes d'évaluation utilisées par la société compte tenu de la nature des actifs concernés et la disponibilité des informations financières servant à l'estimation de la juste valeur dont notamment les dernières transactions observées, nous avons vérifié le caractère raisonnable de leur évaluation dans les états financiers.
- Nous avons vérifié que les écritures comptables et les informations à fournir relatives aux variations de la juste valeur qui en découle ont été correctement prises en compte au niveau des états financiers.

Responsabilités du conseil d'administration pour les états financiers consolidés

Le conseil d'administration de la société mère ENNAKL AUTOMOBILES S.A. est responsable de la préparation et de la présentation fidèle d'états financiers consolidés conformes au référentiel IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est au conseil d'administration de la société mère qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration de la société mère a l'intention de liquider le Groupe ENNAKL AUTOMOBILES ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui. Il incombe au conseil d'administration de la société mère de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le conseil d'administration de la société mère du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance du Groupe notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance du Groupe une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance du Groupe, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Tunis, le 17 avril 2023,

Les co-commissaires aux comptes :

Les commissaires aux comptes associés
M.T.B.F.

Expert-Partners

Mohamed Lassaad BORJI
Partner

Salah MEZIOU
Managing Partner